



Félicitations Royales  
à l'équipe féminine  
de l'AS FAR,  
championne d'Afrique

Page 23

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9771

Mardi 15 Novembre 2022

## La crise

*Sombres perspectives*

Le monde n'a pas fini d'en pâtir



Lire page 3

Coup dur pour l'EN  
Harit gravement blessé  
à une semaine du Mondial



Page 22

Les questions de l'eau et de la  
réforme du Code de la famille  
s'invitent au conseil national  
de l'OMDH



Page 2

Présence en force  
du cinéma marocain au FIFM



Page 12

# Les questions de l'eau et de la réforme du Code de la famille s'invitent au conseil national de l'OMDH



L'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) a débattu, lors de son premier conseil national tenu récemment au siège central à Rabat, de la question de la réforme du Code de la famille.

Dans un communiqué de presse, cette ONG a affirmé que les membres du conseil national ont mis l'accent sur la nécessité de la réforme en profondeur des dispositions dudit Code, en préservant les acquis réalisés et en renforçant la protection de la femme marocaine conformément aux engagements internationaux du Royaume du Maroc.

L'OMDH a également rappelé les recommandations formulées lors de la journée d'étude organisée en octobre dernier par l'OMDH en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) sur la révision du Code de la famille.

L'autre thème d'actualité sur lequel s'est penché le conseil national de l'OMDH est celui du droit à l'eau qui est défini dans l'Observation générale n° 15 du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels et consistant en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable,

d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Le droit à l'eau inclut celui à l'assainissement.

Les membres du conseil national ont insisté sur la question de l'effectivité de ce droit au Maroc, tout en exprimant leur inquiétude face à la situation alarmante actuelle, notamment à cause du stress hydrique.

À cet égard, ils ont souligné la nécessité de mettre la protection et la promotion de ce droit au centre des préoccupations de l'OMDH, en l'encourageant à prendre des initiatives de sensibilisation et de plaidoirie.

Dans ce cadre précisément, l'OMDH-Section Kénitra organisera jeudi après-midi (17 novembre 2022) une conférence sur le thème «La crise de l'eau : défis, difficultés et solutions», modérée par Aïssa El Bouzidi, professeur à la Faculté des sciences humaines et sociales (Université Ibn Tofail).

S'agissant du climat de tension au sein du secteur de la justice, le conseil national de l'OMDH a appelé toutes les parties concernées à nouer le dialogue pour parvenir à une solution, à même de protéger effectivement le droit des citoyens d'accéder à la justice dans des conditions abordables.

Par ailleurs, l'OMDH s'est dite préoccupée par l'état désastreux de la situation des droits humains dans les camps de Tindouf et a réitéré son appel aux Nations unies pour assurer la protection de la population séquestrée dans ces camps, ainsi qu'à l'organisation d'un recensement de cette population comme l'exige la récente résolution 2654 du Conseil de sécurité.

Là-dessous, le conseil national de l'OMDH a exprimé sa solidarité avec les membres de la délégation des journalistes marocains, qui se sont rendus en Algérie pour couvrir les travaux du Sommet arabe 2022, tenu récemment à Alger. Les journalistes marocains ont été, rappelle-t-on, chassés manu militari par les autorités du pays hôte.

L'OMDH a condamné ces pratiques qui s'inscrivent en faux contre les principes de la liberté de la presse et du droit d'accès à l'information.

T.M

## Signature d'une convention de partenariat entre la HACA et son homologue le CNRA du Sénégal

La présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) Latifa Akhbarbach, et le président du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA), Babacar Diagne, ont procédé, le vendredi 11 novembre 2022 à Dakar, à la signature d'une convention de partenariat entre les deux instances.

Cette convention fixe un cadre de partenariat, basé sur une dynamique d'échanges bilatéraux et de concertations multilatérales continues dans le but de « renforcer l'expertise et l'efficacité des deux instances au service d'une régulation indépendante et crédible des médias à même de jouer un rôle significatif dans la consolidation du projet démocratique dans les deux pays ».

L'accord prévoit la mise en œuvre d'un agenda commun pour les formations continues, les missions d'expertise ainsi que pour les études conjointes et l'échange d'expériences dans le domaine de la promotion des outils et des procédures de régulation notamment en matière de monitoring des programmes audiovisuels.

Lors de la cérémonie de signature, Mme Akhbarbach a déclaré que « la signature

de cette convention délivre un message fort : celui de la convergence de vues entre la HACA et le CNRA sur les principes et la finalité de la régulation indépendante des médias. Cette pratique rigoureuse et orientée vers le bénéfice de nos citoyens et nos sociétés africaines, que nous voulons développer davantage par la conjugaison de nos expertises, est fondée sur la garantie de la liberté de la communication audiovisuelle, le renforcement du rôle des médias dans le développement de la culture et de la pratique démocratique, la promotion des principes des droits humains par les médias et la protection des publics contre la désinformation et les discours de haine et d'obscurantisme ».

Pour sa part, le président Babacar Diagne a considéré que la signature de ce nouvel accord contribuera à l'approfondissement des liens de coopération entre les deux instances et le renforcement de leur expertise en matière d'adaptation de la régulation à la nouvelle réalité numérique des médias.

Il est à noter que la convention signée entre la HACA et le CNRA prévoit aussi le renforcement des mécanismes de concertation entre les deux instances au sein des



réseaux internationaux de régulateurs de médias, notamment le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC) que préside actuellement la HACA du Maroc et le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM) dont la vice-présidence est assurée par le

CNRA du Sénégal.

La présidente de la HACA était accompagnée de Fatima Baroudi, membre du Conseil supérieur de la communication audiovisuelle et de Talal Salahdine, manager des affaires africaines et internationales au sein de l'instance.

# La crise

## *Sombres perspectives*

La flambée des prix des aliments n'est pas une crise passagère. Les prévisions des Nations unies augurent des perspectives sombres. Selon le rapport «Perspectives de l'alimentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)» publié vendredi dernier, la flambée des prix des aliments et des engrais devrait atteindre des niveaux record en 2022.

### Crise alimentaire

En détail, les rédacteurs de ce document estiment que la facture mondiale des importations alimentaires, c'est-à-dire ce que les pays dépensent pour acheter des denrées alimentaires comme les céréales, les oléagineux, le sucre, la viande, les produits laitiers et le poisson, atteindra le chiffre record de 1.940 milliards de dollars en 2022, en hausse de 10% par rapport à l'année dernière. En outre, la facture mondiale des importations d'intrants agricoles devrait atteindre un nouveau record de 424 milliards de dollars en 2022. Cela représenterait une augmentation de 48% des coûts par rapport à 2021, dont 86% seraient dus à la hausse des prix de l'énergie et des engrais. Ces prix mondiaux élevés des engrais devraient se prolonger jusqu'en 2023, ce qui aura des répercussions négatives sur la production agricole mondiale et la sécurité alimentaire, précise la FAO.

Cette nouvelle prévision, qui marque un record historique, est due à la dépréciation des valeurs des devises par rapport au dollar américain, la principale monnaie d'échange sur les marchés internationaux, ainsi qu'à la guerre en mer Noire.

Le rapport cite également la variabilité du climat et les tensions géopolitiques comme étant les principaux facteurs qui contribuent aux préoccupations en matière de sécurité alimentaire. A ce propos, il a indiqué que la guerre en Ukraine a touché plus durement les pays les plus pauvres du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Ces pays sont extrêmement dépendants des importations et la dépréciation de leur monnaie par rapport au dollar les a encore affaiblis.

Avant la guerre, la Russie et l'Ukraine représentaient 30% du commerce mondial de blé et 78% des exportations d'huile de tournesol. La guerre en Ukraine a entraîné d'importantes perturbations pour les céréales et les engrais de la mer Noire, les cultures et les exportations ayant été gravement atteintes. Et la situation s'est aggravée par la pression exercée sur le transport maritime dans la région. Le commerce mondial de blé devrait baisser de 1% en glissement annuel en



raison du manque d'exportations de la région.

Toutefois, la production mondiale de blé devrait atteindre un niveau record de 784 millions de tonnes au cours de l'année à venir, notamment grâce à d'importantes reprises de récolte au Canada et en Russie, portant les stocks mondiaux de blé à des niveaux record. Ces accumulations sont cependant principalement attendues en Chine et en Russie, tandis que les stocks devraient diminuer de 8% dans le reste du monde.

Les pays les plus pauvres seront les plus durement touchés par l'augmentation des coûts des importations agricoles, car ils appliqueront moins d'engrais, ce qui réduira encore la productivité et la production totale des denrées alimentaires. Les pays à revenu élevé et à revenu moyen supérieur devraient représenter 85% des dépenses mondiales en aliments importés, principalement en raison des coûts. Les pays à haut revenu continuent d'importer toute la gamme des produits alimentaires, tandis que les pays dits en développement sont contraints de se concentrer de plus en plus sur les achats de denrées de base.

Même si les coûts globaux des importations alimentaires pour les pays à faible revenu resteront largement inchangés, les importations alimentaires devraient diminuer de 10% en volume, ce qui rendra de plus en plus difficile pour ces pays de financer le coût des denrées alimentaires, faisant planer le danger d'une aggravation alarmante de l'insécurité alimentaire.

Par exemple, alors que l'Afrique subsaharienne, déjà durement tou-

chée par la malnutrition, dépensera environ 4,8 milliards de dollars de plus en importations alimentaires en 2022, la région connaîtra une baisse des volumes de denrées importées d'une valeur de 0,7 milliard de dollars. Les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient faire face à des coûts supplémentaires de 21,7 milliards de dollars pour seulement 4 milliards de dollars supplémentaires de produits alimentaires importés.

### Crise climatique

La crise climatique affecte directement la production et les prix des denrées alimentaires. Les récentes vagues dévastatrices de chaleur en

Europe ont gravement entravé la production des céréales, les sécheresses qui ont suivi ayant entraîné une baisse de la production de maïs au niveau le plus bas depuis 15 ans.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le gouvernement américain s'est engagé à livrer des dizaines de milliards de mètres cubes de gaz naturel à l'Europe, ce qui entraînera une augmentation correspondante des émissions de gaz à effet de serre et aggravera davantage la crise climatique et celle agricole du continent.

Les inondations catastrophiques qui ont touché le Pakistan en juin dernier sont une expression horrible de la crise climatique, car l'eau qui provient de la fonte des glaciers dans l'Himalaya, associée à des pluies exceptionnellement fortes, a tué au moins 1.700 personnes, en a blessé des milliers d'autres et en a déplacé au moins 33 millions.

Au Pakistan, plus de 3,4 millions d'enfants souffrent de faim chronique. Selon «Save the Children», on estime que 760.000 enfants qui vivent dans les régions du pays ravagées par les inondations souffrent de graves pénuries alimentaires et risquent d'être victimes de malnutrition sévère. Depuis les inondations, le nombre de personnes qui souffrent de la faim a augmenté de 45%, passant de 5,96 millions avant les inondations à 8,62 millions actuellement, entraînant une situation d'insécurité alimentaire d'urgence.

### Crise financière

Et comme un malheur n'arrive jamais seul, les pays africains dont le Maroc doivent s'attendre égale-

ment à des risques financiers, notamment la dépréciation des devises et l'inflation qui figurent en tête de liste des défis auxquels les 54 économies africaines devront faire face au cours de l'année à venir. C'est ce qui ressort d'une nouvelle enquête menée par le réassureur panafricain Continental Reinsurance.

Cette dernière a révélé que la dépréciation et l'inflation ont un impact sur les résultats commerciaux et alimentent les craintes d'une croissance ralentie au cours des douze prochains mois. La nécessité d'adapter les modèles commerciaux actuels au changement climatique est le deuxième problème le plus pressant. Les personnes interrogées lors de l'enquête ont identifié le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe comme étant les trois pays les plus exposés à ces menaces.

L'enquête a révélé, en outre, que 90% des PDG interrogés ont prévenu que leur perception de ces risques avait augmenté au cours des 12 derniers mois - contre 63% qui pensent que les opportunités sont en augmentation. Seuls 3% pensent que les menaces diminuent, ce qui montre que les chefs d'entreprise sont de plus en plus inquiets quant aux perspectives commerciales pour les années à venir.

13% des personnes interrogées considèrent le risque lié au changement climatique comme une menace croissante et préviennent que les entreprises doivent adapter leurs modèles de fonctionnement pour prendre en compte l'évolution des conditions météorologiques, telles que l'augmentation des catastrophes naturelles notamment les sécheresses, les cyclones, les inondations, etc. Les personnes interrogées sont également préoccupées par l'absence d'un cadre réglementaire pertinent. En l'absence de cadres législatifs solides, il est plus difficile de créer de la confiance dans tous les secteurs d'activité, y compris celui des assurances.

Parmi les autres risques identifiés par les PDG figure une trop grande dépendance à l'égard des facteurs économiques externes (6%), «ce qui montre une fois de plus que la dépréciation de la monnaie et l'inflation échappent largement à leur contrôle. Les Africains doivent soutenir les entreprises africaines, tout en reconnaissant que dans un monde connecté à l'échelle mondiale, cela serait difficile à réaliser. L'harmonisation des économies du continent sur la base de la toute jeune Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) n'a été citée ni comme un risque, ni comme une opportunité», conclut l'enquête.

Hassan Bentalba



*Le monde  
n'a pas fini  
d'en pâtir*

## COP27

## Participation d'une délégation parlementaire à une réunion sur le rôle des Parlements dans la lutte contre le changement climatique



Une délégation parlementaire marocaine de la Chambre des représentants et des conseillers a participé, dimanche à Charm el-Cheikh, à une réunion organisée par l'Union interparlementaire en marge de la Conférence sur le climat (COP27), consacrée à discuter du rôle des Parlements dans la lutte contre le changement climatique.

Les sessions de la réunion ont été marquées par des discussions intenses entre parlementaires et experts du monde entier sur les moyens d'activer et de mobiliser les efforts mondiaux pour lutter contre le changement climatique, et sur ce que les Parlements peuvent faire pour limiter le réchauffement climatique.

Le Maroc était représenté à la réunion par une délégation qui comprenait Khadija Ezzoumi, vice-présidente de la Chambre des re-

présentants, et Khadouj Slassi, membre de la section du Parlement international et de la même section de la Chambre des conseillers Kamal Ait Mik et Hassan Chamis.

Dans une allocution à cette occasion, Khadija Ezzoumi a rappelé l'implication du Royaume du Maroc dans les conventions internationales sur les changements climatiques, soulignant que les discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI ont renforcé cette tendance, surtout que le Souverain a appelé le gouvernement dans le discours du Trône de 2009 à élaborer une Charte nationale globale de l'environnement et du développement durable et d'assurer son activation dans le cadre d'un plan d'action intégré.

Elle a indiqué que le Royaume du Maroc, conscient de cette situation, a participé tôt et volontairement à la lutte contre le

réchauffement climatique et soutenu les efforts de la communauté internationale visant à adopter un cadre global pour jeter les bases d'un développement durable et lutter contre les effets du changement climatique.

Elle a ajouté que les efforts nationaux en la matière ont abouti à l'élaboration d'une politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique, qui vise à renforcer les capacités de mobilisation des financements de l'action climatique dans le cadre du Fonds vert pour le climat (FVC), à mobiliser tous les acteurs dans la lutte contre le changement climatique, et à développer une approche structurée, intégrée, dynamique et proactive de la lutte contre le réchauffement climatique.

Mme Ezzoumi a passé en revue les efforts de la Chambre des représentants pour accompagner cette

dynamique, expliquant à cet égard que la Chambre, en tant qu'autorité législative, a fortement contribué à la promotion du travail environnemental au Maroc en répondant aux besoins croissants et urgents du développement durable, et ce en usant de ses pouvoirs constitutionnels, y compris dans les domaines de la législation, du contrôle et de la diplomatie parlementaire.

Pour sa part, Kamal Ait Mik a rappelé la participation active du Maroc aux travaux de la 145ème Assemblée générale de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Kigali du 11 au 15 octobre dernier, notant que la délégation parlementaire marocaine avait présenté une recommandation qui consiste à inclure dans la Déclaration finale de cette réunion un paragraphe sur la reconnaissance du droit à un environnement durable comme un droit de l'Homme.

Cette recommandation qui a été adoptée ne peut que renforcer l'engagement citoyen pour faire face aux effets néfastes des changements et dérèglements climatiques.

Après avoir rappelé les défis posés par le changement climatique, Kamal Ait Mik a souligné que le moment est venu d'engager immédiatement les transformations majeures et nécessaires pour sauver l'environnement et le climat.

Il a relevé que la guerre en Ukraine et ses conséquences géopolitiques ont bouleversé les circuits d'approvisionnement des produits énergétiques fossiles, produits pétroliers et gaz naturel, rappelant la dépendance de nos économies et de nos modes de vie aux énergies fossiles.

«En tant que parlementaires, nous devons plaider pour libérer nos citoyens des énergies fossiles,

dont la situation inflationniste actuelle menace leur pouvoir d'achat», a-t-il dit, plaidant pour l'élaboration et la mise en œuvre effective d'une stratégie énergétique qui repose sur deux grands chantiers, à savoir la réduction de la consommation d'énergie et la production massive d'énergie décarbonée.

La réunion a connu une large participation de délégations parlementaires représentant plus de 60 pays, ainsi que des organisations parlementaires internationales et régionales, et un certain nombre de personnalités internationales de haut rang.

Ses sessions comprenaient des discussions sur les liens fondamentaux entre l'action climatique et le développement durable en examinant les défis de développement liés à la sécurité alimentaire, aux conflits et aux déplacements et leur relation avec le changement climatique.

La réunion a été marquée par le lancement de la campagne de l'Union interparlementaire intitulée "Parlements pour le climat", qui vise à mobiliser les Parlements pour qu'ils prennent des mesures parlementaires à même de lutter contre le changement climatique.

La réunion a également soulevé la question de la responsabilité en matière de justice climatique et l'incapacité des pays développés et fortement émetteurs à remplir leurs engagements envers les pays en développement concernant le financement climatique pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, ainsi que la question de l'accélération de la transition vers l'énergie propre et le rôle des Parlements dans la réalisation de cet objectif vital pour un avenir durable.

## Présentation de l'expérience marocaine dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les mosquées

L'expérience marocaine dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les mosquées a été mise en exergue lors d'une rencontre organisée dans le cadre de la 27ème Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP27), tenue du 6 au 18 novembre à Charm El-Cheikh.

S'exprimant à cette occasion, Khadija Zahidi, chef du service équipement au sein du ministère des Habous et des Affaires islamiques, a indiqué que le programme de l'efficacité énergétique dans les mosquées du Royaume s'inscrit dans le cadre d'une vision nationale puisée du discours prononcé en 2009 par Sa Majesté le Roi Mohammed

VI à l'occasion de la Fête du Trône, dans lequel le Souverain a appelé à l'élaboration de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Elle a ajouté que le ministère, en tant qu'acteur dans le champ religieux, est l'un des premiers à avoir adhéré à cette charte, qui constitue une feuille de route commune à tous les acteurs publics et privés, à travers le développement d'un programme d'efficacité énergétique dans les mosquées.

«Ce programme s'inscrit dans le cadre du deuxième axe du ministère, dont l'objectif est d'assurer les conditions optimales de confort, de sûreté et de sécurité dans les lieux culturels et culturels, ainsi qu'à assurer un service adé-

quat à l'ensemble des usagers», a expliqué la responsable.

À cet égard, Mme Zahidi a fait savoir que le ministère a conclu des partenariats avec les principales institutions du secteur de l'énergie dans le Royaume, notamment le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, la Société d'investissement énergétique (SIE) et l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), pour mettre en œuvre les différents projets inclus dans ce programme.

Elle a relevé également que pour une mise en œuvre optimale de ce programme, une étude préliminaire a été réalisée, axée sur l'analyse du bilan énergétique dans les mosquées, dont les résultats ont montré que la

consommation énergétique quotidienne au sein d'une mosquée varie entre 2 et 110 kilowatts par jour, portant la consommation quotidienne totale dans toutes les mosquées (plus de 52.000) à 320 mégawatts par jour, soit 115.000 mégawatts par an.

Par ailleurs, elle a noté que le programme vise à réaliser une économie d'énergie de 40%, ce qui permettra facilement d'économiser 12 kilowatts par jour, soit 46.000 mégawatts annuellement, ce qui représente l'équivalent de 78 millions de dirhams par an.

Cela permettra également d'éviter l'émission de 24 mille tonnes de dioxyde de carbone dans l'air, ce qui aura un impact positif sur l'environnement, a-t-elle poursuivi.

Par ailleurs, Mme Zahidi a souligné que le programme comprend deux volets, dont le premier est lié à un investissement portant sur la migration vers la technologie LED pour l'éclairage des mosquées, l'exploitation de l'énergie solaire dans le chauffage d'eau, ainsi que l'installation des plaques photovoltaïques permettant la conversion de l'énergie solaire en énergie électrique.

Quant au deuxième volet, il concerne la formation et la sensibilisation au profit du personnel du ministère des Habous et des Affaires islamiques qui sera responsable de la réception, la maintenance et la conservation des équipements et des installations, aussi bien au niveau central que local.

# Diabète : L'éducation au cœur du processus de sensibilisation sur cette maladie silencieuse



**L**e monde commémore, ce lundi 14 novembre, la journée mondiale du diabète, en mettant l'accent sur le rôle de l'éducation dans le processus de sensibilisation et de prévention contre cette maladie silencieuse.

"Eduquer pour protéger l'avenir" est d'ailleurs le thème retenu cette année pour célébrer cette journée internationale. C'est l'occasion de sensibiliser le grand public et les décideurs à la nécessité d'un meilleur accès à une éducation de qualité sur le diabète pour les professionnels de la santé et les personnes at-

teintes de cette maladie.

Le nombre de personnes souffrant de diabète a pratiquement quadruplé depuis 1980, indique l'ONU dans son site web, ajoutant que la prévalence de la maladie augmente dans le monde entier, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

En effet, les statistiques disponibles sur le diabète en Afrique témoignent de l'ampleur du défi à relever, souligne Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique. "24 millions d'adultes vivent actuellement avec le diabète et l'on estime que ce

nombre devrait augmenter de 129% pour s'établir à 55 millions d'adultes d'ici à 2045", précise Mme Moeti dans un mot de circonstance publié dans le site de l'OMS.

L'augmentation croissante du nombre de personnes atteintes de diabète met les systèmes de santé à rude épreuve.

Ainsi, il est impératif aujourd'hui que les professionnels de la santé sachent comment détecter et diagnostiquer la maladie à un stade précoce et fournir les meilleurs soins possibles.

De leur côté, les personnes atteintes de diabète doivent avoir

accès à une sensibilisation continue pour comprendre leur condition et réaliser les auto-soins quotidiens essentiels pour rester en bonne santé et éviter les complications liées à la maladie.

Dans cette optique, la Fédération internationale du diabète (FID) s'est engagée à faciliter les possibilités d'apprentissage pour toutes les personnes concernées par le diabète, en lançant notamment une nouvelle plateforme en ligne, proposant des cours interactifs gratuits pour aider les personnes atteintes de diabète et leurs soignants à comprendre et à gérer leur condition.

Au Maroc, le ministère de la Santé et de la protection sociale prend en charge plus d'un million de personnes diabétiques au niveau des établissements des soins de santé primaires.

"Le diagnostic précoce du diabète est important chez les personnes à haut risque, car il permet une prise en charge rapide pour éviter les complications, alors que la prise en charge correcte du diabète évite le développement de complications graves et coûteuses et diminue la mortalité prématurée", souligne le ministère dans un communiqué à l'occasion de la célébration de cette journée en 2021.

L'adoption d'un mode de vie sain peut retarder la survenue du diabète de type 2 voire même l'écarter, avait précisé la même source, expliquant que ce mode de vie repose sur une alimentation saine et équilibrée, une activité physique régulière et l'abstention de fumer.

Il existe deux formes principales de diabète: le diabète de type 1 se déclenche le plus souvent pendant l'enfance ou au début de l'âge adulte, alors que le diabète de type 2, le plus répandu, il survient essentiellement chez l'adulte et résulte en grande partie d'une surcharge pondérale, une mauvaise alimentation et la sédentarité.

L'éducation, le bon contrôle de la maladie, la lutte contre les facteurs de risque et le suivi continu peuvent ainsi contribuer à enrayer la progression du nombre de cas de diabète et améliorer la vie de millions de personnes atteintes de diabète dans le monde.

Par Kawtar Tijari  
(MAP)

## Arrestations à Tanger

**Q**uatre personnes, dont trois mineurs, ont été arrêtées au Maroc, soupçonnées d'avoir agressé un homme vêtu en femme à Tanger et d'avoir proféré des insultes homophobes à son adresse, ont indiqué dimanche des médias locaux, rapporte l'AFP.

Les quatre suspects, âgés de 13 à 24 ans, sont soupçonnés "d'être impliqués dans une affaire de coups et blessures sur la voie publique" survenue samedi soir sur l'une des principales avenues de la ville de Tanger, selon les sites d'information Le360 et Al Yaoum24.

Dans une vidéo, relayée dimanche sur les réseaux sociaux, un groupe de jeunes rouent de coups un homme habillé en robe sa perruque à la main, en proférant des insultes homophobes.

Dans une deuxième vidéo, on distingue les agresseurs en train de pourchasser leur victime avant de la jeter à terre et de lui asséner de nouveau des coups.

## Focus à Montréal sur les liens profonds des juifs marocains avec leur pays d'origine

**L'**attachement profond de la communauté juive marocaine à sa patrie d'origine ainsi que la tradition de coexistence pacifique et d'harmonie spirituelle qui distinguent le Maroc ont été mis en avant lors d'une conférence organisée récemment à Montréal, à l'initiative du Centre culturel Dar Al Maghrib.

Tenue sous le thème "Pourquoi les juifs du Maroc gardent-ils un lien profond avec leurs origines?", cette rencontre organisée avec la collaboration de l'association Mémoires et Dialogue, a été animée par le directeur du Centre de la culture judéo-marocaine à Bruxelles, Paul Dahan.

A cette occasion, M. Dahan a mis en exergue le climat de tolérance, de coexistence et du vivre-ensemble entre les Marocains de diverses religions ayant marqué l'histoire du Royaume.

Tout en soulignant l'indéfectible attache-

ment de la communauté juive marocaine au glorieux Trône alaouite, le conférencier a précisé que la culture et la mémoire font du Royaume une terre de tolérance, de dialogue fécond et de cohabitation intelligente entre toutes les composantes de la société.

Il a, par ailleurs, exhorté les Marocains juifs et musulmans résidant à l'étranger à préserver les valeurs de leur pays d'origine notamment en créant des espaces à même de leur permettre de se réunir pour travailler cette mémoire et retrouver leurs racines.

Les participants à cet événement culturel ont aussi tenu à souligner cette singularité marocaine, rappelant que des milliers de juifs marocains sont restés attachés au Maroc quel que soit leur lieu de résidence.

Dans son intervention, la directrice du Centre culturel marocain -Dar Al Maghrib, Houda Zemmouri a indiqué que le Royaume, pays de tolérance et de cohabitation entre les

religions, est souvent "cité en modèle, en symbole de coexistence pacifique, tandis que sous d'autres cieux, la religion est instrumentalisée pour diviser et rejeter".

Elle a ajouté que SM le Roi Mohammed VI a œuvré sans relâche pour conférer un nouvel élan à l'engagement de Ses glorieux ancêtres en faveur de la préservation du patrimoine national dans toutes ses formes et ses composantes.

"Cette vision a consacré dans la Constitution de 2011 l'identité nationale, une et indivisible, forgée par la convergence de ses multiples composantes et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen +, comme le précise le Préambule de la loi suprême", a indiqué M. Zemmouri.

Cet héritage assumé a été préservé et sauvegardé à travers toutes les vicissitudes de l'Histoire, a-t-elle souligné.



22 arrestations après l'attentat d'Istanbul

## Les autorités turques désignent les Kurdes du PKK



Les autorités turques ont arrêté une vingtaine de personnes, dont une femme soupçonnée d'avoir déposé la bombe qui a fait au moins six morts dimanche à Istanbul, et accusé le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) d'être responsable du carnage.

Des images de la police partagées par les médias turcs montrent une jeune femme en sweatshirt violet appréhendée dans un appartement. "La personne qui a déposé la bombe a été arrêtée", a annoncé tôt lundi le ministre de l'Intérieur Süleyman Soylu.

"D'après nos conclusions, l'organisation terroriste PKK est responsable de l'attentat.

Il a ensuite confirmé l'arrestation de 21 autres suspects sans préciser les circonstances des interpellations mais certaines au moins ont eu lieu au même endroit que celle de la jeune femme.

La police affirme avoir découvert dans cet appartement une importante somme en euros et des pièces d'or dans un sac, ainsi qu'un pistolet et des cartouches.

L'attentat, commis sur l'artère commerçante d'Istiklal, n'a pas été revendiqué. Il a fait six morts et 81 blessés dont la moitié hospitalisée lundi. Parmi les victimes, toutes Turques, figurent une fille de 9 ans tuée avec son père et une adolescente de 15 ans,

morte avec sa mère. "J'étais à 50-55 mètres de distance, il y a eu soudain un bruit d'explosion. J'ai vu trois ou quatre personnes à terre", a raconté à l'AFP un témoin, Cemal Denizci, 57 ans.

Dès dimanche soir, le président Recep Tayyip Erdogan et son vice-président Fuat Oktay ont désigné "une femme" comme la responsable de l'attentat.

Le ministre de la Justice, Bekir Bozdogan, rapporté qu'une "femme s'est assise sur un banc pendant 40 à 45 minutes et, une ou deux minutes après, il y a eu une explosion". La chaîne de télévision privée NTV partage l'image tirée d'une caméra de sur-

veillance sur Istiklal, montrant une jeune femme en pantalon de treillis, coiffée d'un ample foulard noir, qui s'enfuit en courant dans la foule, désignée comme la poseuse de la bombe.

Le ministre de l'Intérieur a accusé les forces kurdes des YPG, les Unités de défense du peuple, qui contrôlent la majeure partie du Nord-Est de la Syrie, d'être responsables de l'attentat. "Nous estimons que l'ordre de l'attentat a été donné de Kobané", a-t-il ajouté.

La ville de Kobané est restée célèbre pour la bataille qui, en 2015, a permis aux forces kurdes de repousser le groupe jihadiste Etat islamique. Elle est contrôlée par les Forces démocratiques syriennes (FDS) dont les YPG, alliées au PKK, sont une composante majeure. Pour Ankara, tous ces mouvements sont "terroristes".

L'attentat est survenu en plein après-midi dans la rue piétonne ultra-populaire d'Istiklal qu'arpentent les Stambouliotes et les touristes.

Fermé immédiatement après, l'accès à la rue a été de nouveau autorisé lundi matin, a constaté l'AFP. Tous les bancs ont été retirés et un tapis rouge couvre l'emplacement de l'explosion. Les passants viennent y déposer des œillets, rouges eux aussi. M. Erdogan avait le premier dénoncé un "vil attentat", juste avant de s'envoler pour l'Indonésie et le sommet du G20, ajoutant que les auteurs seraient "punis".

Le PKK, considéré comme une organisation terroriste par Ankara mais aussi par ses alliés occidentaux dont les Etats-Unis et l'Union euro-

péenne, est en lutte armée contre le gouvernement turc depuis le milieu des années 1980. Il a souvent été rendu responsable par le passé d'attentats sanglants sur le sol turc.

En décembre 2016, un double attentat près du stade de foot de Besiktas, à Istanbul (47 morts dont 39 policiers et 160 blessés) avait été revendiqué par les Faucons de la liberté du Kurdistan (TAK), groupe radical kurde proche du PKK.

Le PKK est par ailleurs au cœur d'un bras de fer entre la Suède et la Turquie qui bloque depuis mai l'entrée de Stockholm, accusé de mansuétude envers le PKK, dans l'Otan.

Ankara a réclamé l'extradition de plusieurs de ses membres dans un memorandum d'accord signé en juin avec la Suède et la Finlande, autre pays nordique désireux de rejoindre l'Alliance atlantique.

Après la visite à Ankara du Premier ministre suédois Ulf Kristersson, la semaine dernière, le Parlement suédois s'apprête à voter pour changer la Constitution afin de durcir sa législation anti-terroriste. Le PKK est également régulièrement visé par des opérations militaires turques contre ses bases dans le Nord de l'Irak et la Syrie.

Le mois dernier, de nombreuses accusations relayées par l'opposition et des observateurs turcs, démenties par les autorités, ont évoqué l'emploi d'armes chimiques par l'armée turque contre des combattants du PKK qui ont publié une liste de 17 noms, accompagnés de photos de personnes présentées comme des "martyrs" tués par des gaz toxiques.

## Deux touristes marocaines parmi les blessés

Mise en place d'une cellule de crise

Deux touristes marocaines figurent parmi les personnes blessées dans l'attentat survenu, dimanche, sur l'avenue Istiklal, dans le quartier Taksim, en plein centre d'Istanbul, indique le consulat général du royaume.

Aussitôt informés, les services consulaires se sont rendus au chevet des deux ressortissantes marocaines, indique un communiqué de la représentation consulaire, précisant que la première, qui souffre de fractures au niveau des pieds, est opérée dans un hôpital local, alors que la blessure de la deuxième ne nécessite pas son hospitalisation.

Le consulat assure suivre en continu la situation des Marocains présents à Istanbul pour prendre les mesures qui s'imposent. Suite à l'explosion, le consulat affirme avoir mobilisé l'ensemble de son personnel et pris contact avec les autorités turques compétentes, en vue d'assurer le suivi de la situation et l'accompagnement des Marocains à Istanbul.

Une cellule de crise a été mise en place et est joignable aux numéros +905352067735 (téléphone et whatsapp) depuis la Turquie et sur 0537676350, 0537676353 et 0537676251 depuis le Maroc, précise la même source.

Le consulat appelle également les ressortissants marocains à Istanbul à faire preuve de la plus grande vigilance et à se conformer aux instructions des autorités turques.

L'attentat qui a visé le cœur battant d'Istanbul, principale ville et capitale économique de la Turquie, a fait au moins six morts et des dizaines de blessés dans l'artère commerçante très fréquentée d'Istiklal, selon un dernier bilan des autorités turques.

## La Turquie "rejette" les condoléances de Washington "qui soutient les terroristes"

La Turquie "rejette" les condoléances des Etats-Unis qui "soutiennent les terroristes" kurdes de Kobané, a indiqué lundi le ministre turc de l'Intérieur Süleyman Soylu, au lendemain d'un attentat qui a fait six morts à Istanbul.

"Nous n'acceptons pas, nous rejetons, les condoléances de l'ambassade des Etats-Unis. Notre alliance avec un Etat qui entretient Kobané et des poches de terreur (...) doit être débattue", a déclaré M. Soylu, qui accuse les combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et certains de leurs alliés, soutenus par les Américains, d'avoir

perpétré l'attentat d'Istanbul. "Le responsable est celui qui fournit des renseignements internes au PKK.

Il n'est pas nécessaire de discuter les pions", a ajouté le ministre. Plus tôt dans la matinée, la police turque avait annoncé que la jeune femme interpellée et accusée d'avoir posé la bombe était de nationalité syrienne.

Selon la police, elle a reconnu les faits et avoir agi "sur ordre du PKK", ainsi qu'avoir reçu des directives en ce sens à Kobané, dans le nord-est de la Syrie.

Elle serait entrée clandestinement en Turquie en passant par Afrine, localité du nord-est sy-

rien contrôlée par des soldats turcs et leurs suppléants syriens. Ankara accuse régulièrement les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux de protéger les combattants kurdes du PKK et des Unités de protection du peuple (YPG), considérés comme terroristes par Ankara.

La ville de Kobané est restée célèbre pour la bataille qui, en 2015, a permis aux forces kurdes soutenues par la coalition occidentale de repousser le groupe jihadiste Etat islamique. Elle est contrôlée par les Forces démocratiques syriennes (FDS), dont les YPG - alliées au PKK - sont une composante majeure.

# A Kherson, huit mois de résistance à l'occupation russe malgré la peur

L'Ukrainien utilisé au quotidien, des notes écrites sur les mouvements de l'ennemi, le refus d'acheter des produits russes: à Kherson, les habitants disent avoir usé de plusieurs moyens pour résister à l'occupation de la ville par les troupes de Moscou, malgré la peur.

Interrogés par l'AFP, plusieurs habitants de cette importante ville du Sud de l'Ukraine ont raconté les mois d'occupation russe et pour certains, les actes de résistance qu'ils ont mis en place pour montrer leur rejet de la tentative russe d'annexer ces territoires.

Ils disent aussi aujourd'hui avoir peur que les sympathisants prorusse d'hier soient toujours dans la ville, cachés depuis l'arrivée des Ukrainiens en fin de semaine.

"Il y a tellement de gens que je vois encore tous les jours qui, je sais, nous dénonçaient!" aux Russes, fustige auprès de l'AFP Olga, qui ne souhaite donner que son prénom par souci de sécurité.

"Ces bâtards ne sont pas tous partis", assure cette femme de 47 ans alors que l'armée russe, mise sous pression depuis plusieurs semaines par une contre-offensive ukrainienne, s'est retirée la semaine dernière de la rive occidentale du fleuve Dniepr.

Depuis le départ des Russes et l'arrivée des soldats de Kiev vendredi, les habitants de Kherson se réunissent sur une place du centre-ville, des larmes de joie sur les joues, des drapeaux ukrainiens bleu et jaune sur les épaules.

Ils échangent leurs récits des mois d'occupation russe en faisant la queue pour obtenir un peu de signal pour leur téléphone à partir de la seule station Starlink disponible dans la ville.

Parmi la foule, Volodymyr Timor, 19 ans, raconte à l'AFP comment lui et ses amis ont passé des mois à observer les mouvements des soldats russes dans les rues de Kherson.

"Tu observes attentivement puis



tu rentres à la maison et tu notes tout, avant de tout envoyer. Absolument tout: téléphones, papiers, habits", explique ce jeune homme qui voulait devenir musicien avant la guerre.

"On signalait tout: où se trouvaient leurs équipements et leurs lieux de stockage de munitions, où ils dormaient, où ils allaient boire des coups", ajoute Timor.

Les informations envoyées à l'armée ukrainienne ont permis aux troupes de Kiev de cibler de manière efficace les positions russes lors d'une contre-offensive lancée en septembre.

"Croyez-moi, j'avais très peur", dit ce jeune homme de haute taille, à l'idée d'être arrêté et probablement tué.

Iryna Bovkounne et Natalia Smyrnova ont, elles aussi, résisté à leur manière.

Les deux femmes récupéraient de l'eau dans le fleuve Dniepr qui longe

Kherson pour tirer la chasse aux toilettes ou encore laver le sol, et limiter ainsi leur consommation d'eau potable, une denrée rare.

"Certains d'entre nous ont attendu quatre ou cinq mois avant d'acheter de la nourriture ramenée par les Russes", affirme Mme Bovkounne, 55 ans.

La Russie a introduit il y a plusieurs mois le rouble comme monnaie au quotidien, tout en laissant la possibilité aux habitants d'utiliser les hryvnyas ukrainiens qui leur restaient.

Mais cela a changé après l'annexion de la région de Kherson par Moscou fin septembre.

Selon Mmes Bovkounne et Smyrnova, les Russes ramenaient des produits depuis la Crimée annexée qui étaient jusqu'à dix fois plus chers que les aliments vendus avant la guerre.

Certains habitants faisaient tout

pour éviter le moindre contact avec les produits et la devise russes.

"Je ne peux pas décrire à quel point je détestais toucher ces roubles", lâche Mme Smyrnova, une ancienne comptable.

Lada Koloskova, journaliste à la radio locale, explique, elle, avoir utilisé une autre arme pour faire face à l'occupation russe: en parlant ukrainien au quotidien.

"Je parlais ukrainien. Mes amis parlaient ukrainien entre eux, comme tout le monde. Même les habitants russophones s'y sont mis", affirme cette femme de 47 ans.

Comme un moyen pour montrer son indépendance et s'assurer que les Russes infiltrés ne puissent pénétrer leur vie privée.

Les services de sécurité ukrainiens limitent depuis vendredi les sorties de Kherson pour tenter de mettre la main sur de possibles collabora-

teurs qui n'auraient pas eu le temps de partir et se seraient habillés en civils pour échapper aux soldats de Kiev.

Selon des images sur les réseaux sociaux, ils auraient pu être bloqués alors que le pont principal pour passer de la rive droite à la rive gauche du fleuve Dniepr a été détruit la semaine dernière lors du retrait de l'armée russe.

Des analystes militaires soupçonnent la Russie de vouloir mettre en place des cellules dormantes et des unités de sabotage dans Kherson.

"C'est dangereux de parler dans la rue!", assure Olga, une habitante.

Même son de cloche chez Lada Koloskova. "Quand les Russes sont arrivés le 1er mars, on a vite compris qu'ils avaient l'intention de rester longtemps", explique-t-elle.

"Mais on n'aurait jamais imaginé qu'ils restent aussi longtemps", lâche-t-elle.

## Joe Biden et Xi Jinping face à face pour aplanir les sujets de conflit

Joe Biden et Xi Jinping se sont retrouvés lundi pour un face-à-face très attendu grâce auquel le président américain a dit à son homologue chinois espérer pouvoir éviter un "conflit" entre Pékin et Washington.

Après une poignée de main entre les deux dirigeants, Joe Biden a dit vouloir "gérer les différences et éviter que la compétition se transforme en conflit".

Xi Jinping s'est dit en retour prêt à un dialogue "sincère" sur les questions stratégiques car les deux pays doivent "trouver la bonne direction".

Les dirigeants des deux puissances rivales doivent avoir un long entretien pour la première fois depuis que Joe Biden est président, sur l'île indonésienne de Bali, à la veille du sommet du G20 qui rassemble les plus grandes économies mondiales.

L'absence de Vladimir Poutine à cette rencontre internationale, neuf mois après le lancement de la guerre en Ukraine, braque encore plus l'attention sur le président chinois, au faite de sa puissance après avoir obtenu un troisième mandat historique. Il s'agit de son deuxième voyage à l'étranger depuis le début de la pandémie, après une visite en Asie centrale en septembre.

Ces trois dernières années, la rivalité entre les deux plus grandes économies mondiales s'est intensifiée à mesure que la Chine gagnait en puissance et en assurance, remettant en question le leadership américain et la donne géopolitique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'entretien de lundi en marge du G20 a des relents de guerre froide et la Maison Blanche a évoqué la nécessité d'établir les "lignes rouges" des deux

pays pour disposer de "garde-fous" et éviter le basculement vers un conflit, selon un responsable de la Maison Blanche.

Les deux dirigeants se sont entretenus par téléphone ou vidéo à cinq reprises depuis que Joe Biden est entré à la Maison Blanche, mais jamais en face-à-face, et ils se connaissent depuis 2017.

La Chine a déclaré lundi espérer que l'entretien remette les relations bilatérales "sur la bonne voie".

"Nous espérons que les Etats-Unis se joindront à la Chine afin de gérer de façon appropriée nos divergences, promouvoir une coopération mutuellement bénéfique", a détaillé Mao Ning, une porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères.

Outre le refus de la Chine de condamner l'invasion russe, Washington et Pékin sont à couteaux tirés sur

des questions allant du commerce et droits humains dans la région chinoise du Xinjiang, en passant par le statut de Taïwan.

Joe Biden veut notamment pousser Pékin à jouer de son influence pour modérer la Corée du Nord qui vient de procéder à une série record de tirs de missiles, semblant se préparer à conduire le 7e essai nucléaire de son histoire.

Mais Xi Jinping ne sera sans doute pas disposé à se montrer compréhensif et cette rencontre devrait donner le ton du sommet du G20 de mardi et mercredi. Si l'Ukraine n'est pas à l'agenda officiellement, la guerre engagée par la Russie et ses conséquences sur les marchés alimentaires et de l'énergie seront en toile de fond de tous les entretiens.

Le président russe, qui se fait représenter par son chef de la diplomatie

Sergueï Lavrov, sera le grand absent de la réunion, qui se tient alors que l'armée russe bat en retraite dans le sud de l'Ukraine.

Le président ukrainien Volodymyr Zelensky pourra directement plaider sa cause, s'exprimant par visioconférence.

Au minimum, Joe Biden et ses alliés veulent obtenir du sommet un message clair à Vladimir Poutine sur le fait qu'un conflit nucléaire est inacceptable. Tout texte commun est susceptible d'être bloqué par l'opposition des Russes ainsi que le refus de Pékin de s'écarter de la position russe ou de paraître concéder du terrain à Washington.

Hôte du sommet, l'Indonésie a déjà averti qu'il ne fallait pas forcément s'attendre au traditionnel communiqué commun final qui conclut ce genre de rencontres.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BRÛLER LE PAVÉ	EN VENTE	APVERBE	ENTRAÎN	PÎLE SECOURS	CUBE	POSSESSIF	UNE AUTRE PERSONNE
CHOUÏA			PÈZE PRONOM				
EMPLOÏ MÉTAL					DÉPEND ANT	EN ÉMOÏ SYMBOLE DE L'OR	
	CARDIN- AUX	ARTICLE ESPAGNOL PERMET		STAGNA- TION SAISON			
À L'ENVERS: RÈGLE			KILOMÈ- TRE	QUI N'EST PAS BLANCHI			COMPR- ENDRE
				PRONOM PREND PARTI		AU PIED DE LA LETTRE ROMAINS	
PAUSE	INTERP- RÈTE	ÉDIFICE					MOULD
			ANCIEN	CONFISQUE			
GROUPIES	CONSER- VATEUR			EN RESTE CAUTION		ROMAINS	
	REQUIT					VIEILLE CITÉ EN BOIS	
ANNONCE UNE SUÏTE	POSSESSIF	CRACK	POSSESSIF		GRECQUE FIN DE VERBE		
ÉLIMA			MUSES				
FRÔLE				ÂGE		NOTE	

Solution mots flechés d'hier

REVENIR	S	PRÉCIP- ITÉ	A	LA FLEUR DU JARDIN	UN CARRÉ DE L'ARABIE	AS DE CONVOI	A	EN MÉTAL	UN CARRÉ DE L'ARABIE	UN CARRÉ DE L'ARABIE	UN CARRÉ DE L'ARABIE	UN CARRÉ DE L'ARABIE	UN CARRÉ DE L'ARABIE
VISE	C	I	B	L	E	T	R	E	C	I	F		
	C	O	I	V	R	E	S	S	E	O			
	R	O	M	O	I	E	N	E	R	O	N		
	M	E	R	E	S	M	I	N	E				
	T	O	T	E	M	C	A	G	E	S			
	H	E	U	R	E	B	A	D	N				
	M	O	B	N	U	B	I	L	E				
	D	O	P	O	E	T	E	I	N	A			
	I	D	U	E	D	E	V						
	N	U	I	R	E	O	R	N	E	E			
	S	O	N	G	E	N	A	L					

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthry  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secréariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
**E-mail:**  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadadi  
Latifa Mournib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
**Tél:** 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
**Fax:** 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE  
130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**المغرب OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Plans
- 2- Idéale - Sens
- 3- A la folie
- 4- Note - Cobalt - Fait des profs
- 5- Elle est humaine - Abréviation de commerce
- 6- Vieux ryon - Out, dans un sens - Points opposés
- 7- Cardinal - Pardonnait
- 8- Une salade peut l'être - Eclat
- 9- Commissionnaire
- 10- Grefle - Crochets

**VERTICALEMENT**

- 1- Faiblesse
- 2- Suit le dommage
- 3- Elliptique - Eclaté - Couper à Boston
- 4- Teigne - Ouverture
- 5- Craignait
- 6- Grosse héritière
- 7- Gamin - Grivoises
- 8- Changeant - Sur une borne
- 9- Génie de la physique
- 10- Manche - Estimées

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	A	R	T	E	N	A	I	R	E
2	O	V	E	E	S		P	R	I	T
3	L	E	V	I	T	A	T	I	O	N
4	I	R	E	N	E		E	S		A
5	T	E	R	T	R	E		E	P	
6	I		S	E		D	U	E	L	S
7	C	R	I		F	U	S		I	O
8	I	M	B	R	I	Q	U	E	E	S
9	E		L	U	E	U	R			I
10	N	U	E		R	E	E	L	L	E

### Grilles de sudoku

<b>Facile</b>									<b>Moyen</b>								
9	8	7	2	5				3	9		7		3	6		8	
3		6				1			6		1	9					
			1	3					3	2			6			9	
8	3		7	6	5	2			1						2		
6							3		2							7	
7	1	3	9		6	4			8						6		
		9	1						7		8			4	3		
	2				9	5						4	9	7			
6		2	8	7	3	1			5	9	3		1	8			
<b>Difficile</b>									<b>Expert</b>								
5							3		3			1	5	8		9	
	4		1	3	8				8				6				
3				2	4		7		5				4				
		1	4				6			7					5		
			8							8				2			
6			9	7					4					3			
5	6	4					8				8					2	
	8	5	2		7						6				1		
4							9		7	1	2	9				6	

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

<b>Facile</b>									<b>Moyen</b>								
8	5	1	7	4	9	2	3	6	4	7	9	8	3	2	6	5	1
3	7	6	5	2	1	4	9	8	3	1	5	6	9	7	8	4	2
9	4	2	6	3	8	1	5	7	8	6	2	5	4	1	3	7	9
4	3	7	9	1	5	6	8	2	1	3	7	4	5	6	9	2	8
1	2	8	4	6	3	9	7	5	5	9	6	7	2	8	1	3	4
5	6	9	8	7	2	3	4	1	2	8	4	3	1	9	7	6	5
7	9	4	2	8	6	5	1	3	9	5	1	2	6	3	4	8	7
6	8	3	1	5	4	7	2	9	7	4	3	1	8	5	2	9	6
2	1	5	3	9	7	8	6	4	6	2	8	9	7	4	5	1	3
<b>Difficile</b>									<b>Expert</b>								
1	2	3	5	8	7	9	4	6	5	2	6	3	4	1	7	8	9
4	5	8	9	3	6	2	7	1	1	4	9	8	5	7	6	3	2
7	6	9	4	1	2	3	5	8	8	3	7	2	9	6	4	5	1
3	9	2	6	4	8	7	1	5	6	8	1	4	7	9	5	2	3
5	7	4	1	2	3	6	8	9	4	5	3	1	2	8	9	6	7
8	1	6	7	5	9	4	2	3	9	7	2	5	6	3	8	1	4
6	8	1	3	7	4	5	9	2	3	1	4	7	8	5	2	9	6
2	3	7	8	9	5	1	6	4	2	9	5	6	3	4	1	7	8
9	4	5	2	6	1	8	3	7	7	6	8	9	1	2	3	4	5



## Crédit bancaire :

l'encours à 1.038,7 MMDH à fin septembre 2022

L'encours du crédit bancaire s'est établi à 1.038,7 milliards de dirhams (MMDH) durant les neuf premiers mois de 2022, en hausse annuelle de 5,5%, selon Bank Al-Maghrib (BAM). L'encours du crédit bancaire aux agents non financiers s'est élevé à 896 MMDH et celui aux agents financiers à 142,8 MMDH, précise BAM dans son tableau de bord "crédits-dépôts bancaires" du mois de septembre 2022.

L'augmentation annuelle de 9,4% des crédits aux entreprises non financières (ENF) privées traduit essentiellement la hausse de 16,3% des facilités de trésorerie et la progression de 3% des prêts à l'équipement. En revanche les prêts immobiliers ont accusé un repli de 3,9%, rapporte la MAP.

Parallèlement, le tableau de bord rappelle que l'enquête de conjoncture de BAM indique que l'accès au financement, au T3-2022, a été jugé "normal" par 87% des entreprises industrielles et "difficile" par 11% d'entre elles.

Par ailleurs, le coût du crédit aurait été en stagnation selon 72% des patrons et en hausse selon 27%, ajoute la même source. Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit au titre du T3-2022, les critères auraient été assouplis pour les crédits de trésorerie et maintenus inchangés pour les prêts à l'équipement et à la promotion immobilière. Par taille, les critères auraient été maintenus inchangés pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et assouplis pour les grandes entreprises (GE).

Pour ce qui est de la demande, elle aurait connu une hausse tant pour les TPME que pour les GE et pour tous les objets de crédit hormis les crédits à l'équipement pour lesquels elle aurait stagné. Au T3-2022, les taux appliqués aux nouveaux crédits ont progressé à 4,12%. Par taille d'entreprise, ils se sont établis à 3,87% pour les GE et à 4,94% pour les TPME. Le financement participatif destiné à l'habitat, sous forme notamment de Mourabaha immobilière, a poursuivi sa progression et s'est établi à 18,2 MMDH, après 14,9 MMDH une année auparavant. Au T3-2022, les banques déclarent des critères d'octroi inchangés aussi bien pour les prêts à l'habitat que pour les crédits à la consommation, indique la Banque centrale, ajoutant que pour la demande, elle aurait augmenté pour les prêts à l'habitat et diminué pour ceux à la consommation.

Pour ce qui est des taux appliqués aux nouveaux crédits aux ménages, ils ressortent, au T3-2022, à 4,19% pour les crédits à l'habitat et à 6,39% pour ceux à la consommation.

# Le déficit budgétaire s'élève à 25,1 MMDH à fin octobre 2022



Le déficit budgétaire s'est établi à 25,1 milliards de dirhams (MMDH) à fin octobre 2022, selon les données publiées récemment par la Trésorerie générale du Royaume (TGR). Un an auparavant, il s'élevait à 47,1 MMDH, a-t-elle rappelé.

En effet, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor a dégagé « un déficit budgétaire de 25,1 MMDH à fin octobre 2022 contre un déficit budgétaire de 47,1 MMDH un an auparavant », ressort-il du Bulletin mensuel de statistiques des fi-

nances publiques (BMSFP) au mois d'octobre 2022.

Précisons que ce déficit tient compte d'un solde positif de 35,2 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), comme l'a indiqué la Trésorerie générale de même source.

Pour rappel, à fin octobre 2021, le déficit du Trésor tenait compte d'un solde positif de 8,6 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Dans le détail, à fin octobre 2022, les recettes ordinaires brutes ont enregistré une hausse de 15,1% (+31,9 MMDH) pour s'établir à 243,1 MMDH contre 211,2 MMDH à fin octobre 2021. Ceci, suite à l'augmentation des impôts directs (25,2%), des droits de douane (21,7%), des impôts indirects (14,6%) et des droits d'enregistrement et de timbre (17,1%), ainsi qu'à la baisse des recettes non fiscales (12%), d'après la TGR.

Résultant de la hausse des recettes douanières de 22,8% et de la fiscalité domestique de 19%, les recettes fiscales brutes ont augmenté de 19,5% (+35,4 MMDH), atteignant 217,2 MMDH contre 181,8 MMDH à fin octobre 2021, a-telle précisé.

S'agissant des recettes non fiscales, la Trésorerie générale in-

dique qu'elles ont été de 25,8 MMDH contre 29,4 MMDH un an auparavant.

Elles ont ainsi accusé une baisse de 12%, correspondant à -3,5 MMDH, « en raison notamment de la réalisation en 2021 d'une recette de privatisation de 5.416 MDH, de la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (379 MDH contre 1.495 MDH) et de la redevance gazoduc (7 MDH contre 708 MDH), conjuguée à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (9,7 MMDH contre 8,4 MMDH) et des recettes de monopoles (11,7 MMDH contre 9,2 MMDH) », a expliqué la TGR.

En hausse de 11% par rapport à leur niveau à fin octobre 2021, les dépenses émises au titre du budget général ont pour leur part été de 347,2 MMDH à fin octobre 2022, a en outre constaté la TGR attribuant cette évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement (16,2%), des dépenses d'investissement (12%) et à la baisse des charges de la dette budgétisée (3%).

Quant aux engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, ils se sont élevés à 496,2 MMDH à fin octobre 2022. Ce qui représente « un taux global

d'engagement de 70% contre 72% à fin octobre 2021 et un taux d'émission sur engagements de 88%, soit le même niveau un an auparavant », a souligné la TGR dans son bulletin.

Il est à noter que les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 122,6 MMDH au cours de la même période, a fait savoir la Trésorerie générale précisant qu'elles tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,2 MMDH contre 18,2 MMDH à fin octobre 2021.

Toujours selon la TGR, les dépenses émises ont été de 87,8 MMDH et intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscales pour 3,6 MMDH. Ainsi, le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor a atteint 34,8 MMDH. Quant aux recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome, les données montrent qu'elles ont connu une hausse de 4% pour atteindre 1.796 MDH à fin octobre 2022 contre 1.727 MDH, un an auparavant, a poursuivi la TGR indiquant que les dépenses ont été de 1.371 MDH au terme de la même période contre 1.145 MDH un an auparavant. Ce qui correspond à une hausse de 19,7%.



**En augmentation de 19,5%, les recettes fiscales brutes ont été de 217,2 MMDH contre 181,8 MMDH à fin octobre 2021, selon la TGR**

Alain Bouithy

## Baisse à 4,24% du taux débiteur global au troisième trimestre

Les résultats de l'enquête de Bank Al-Maghrib (BAM) sur les taux débiteurs au titre du troisième trimestre de 2022 font ressortir une baisse du taux moyen global de 5 points de base à 4,24%.

Par objet économique, les taux se sont établis à 3,97% pour les facilités de trésorerie, à 4,14% pour les crédits à l'équipement, à 4,69% pour les prêts immobiliers et à 6,39% pour les crédits à la consommation, fait savoir la

Banque centrale. Par secteur institutionnel, le taux appliqué aux crédits aux particuliers s'est situé à 5,33% et celui des prêts aux entreprises non financières à 4,04%.

Pour les crédits aux entreprises non financières privées, le taux les assortissant s'est établi à 4,12%, avec un taux de 3,87% pour les grandes entreprises (GE) et de 4,94% pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME).

## Maroc: 145 nouveaux GAB à fin septembre 2022

Le réseau GAB (guichets automatiques bancaires) au Maroc a connu l'installation de 145 nouveaux guichets durant les neuf premiers mois de cette année (sans tenir compte des remplacements), soit une extension de 1,8% par rapport au 31 décembre 2021, selon le Centre monétique interbancaire (CMI). Cette extension a permis au réseau d'atteindre 8.085 GAB, indique le Centre dans son récent rapport, précisant que les villes les mieux équipées sont Casablanca avec 1.573 GAB, Marrakech (702), Rabat (663), Tanger (495), Agadir (443) et Fès (416).

Le réseau GAB a réalisé, à fin septembre 2022, 271,7 millions de retraits effectués par les cartes bancaires marocaines et étrangères, en progression de 11,6% pour 268,5 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 11,1%, soit une activité mensuelle moyenne de 4.526 opérations de retrait pour 4,4 millions de dirhams pour chaque GAB.

Le ratio du nombre de cartes émises au Maroc par GAB, défini par le rapport de l'encours des cartes bancaires marocaines sur le nombre des GAB installés, ressort à 2.346 au 30 septembre 2022.

## Le Salon «Al Omrane Expo Marocains du monde» fait escale à Montréal

Le Salon «Al Omrane Expo Marocains du monde» a fait escale, en cette fin de semaine, à Montréal, au Canada, à la rencontre des Marocains d'Amérique du Nord.

Après Paris, Madrid et Bruxelles, il s'agit de la dernière étape de la tournée annuelle de ce salon itinérant qui en est à sa 7<sup>ème</sup> édition, rapporte la MAP.

«Al Omrane Expo MDM» est placé sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

L'escale de Montréal représente une «étape particulière» du fait de son importance dans la stratégie de proximité suivie par le Groupe Al Omrane pour se rapprocher d'avantage des Marocains du monde, notamment dans la région nord-américaine, a indiqué le président du directoire du groupe, Badr El Kanouni.

L'Expo MDM permet, a-t-il dit, de leur présenter sur place les opportunités d'investissement et de partenariat qu'offrent les différents programmes immobiliers et d'aménagement foncier au niveau de l'ensemble du territoire national.

M. El Kanouni a rappelé que le Groupe Al Omrane, opérateur public au service de l'habitat et du développement urbain, a toujours placé les Marocains du monde au

cœur de sa stratégie et a très tôt mis en place parmi ses dispositifs de communication et de promotion à leur adresse, ce salon itinérant annuel pour d'avantage de proximité.

Dans une intervention lors de la cérémonie d'ouverture, l'ambassadeur du Maroc au Canada, Souriya Otmani, a souligné l'importance de la tenue de ce salon en tant qu'opportunité pour s'ouvrir aux Marocains du monde et les motiver à investir et à contribuer au développement économique et social de leur pays d'origine, conformément à la vision Royale.

L'organisation de cet événement coïncide avec le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations maroco-canadiennes dans lesquelles la communauté marocaine joue un rôle pivot sur les plans économique, social et culturel, a ajouté le diplomate.

Le salon a été marqué notamment par une conférence placée sous le thème: «Marocains du monde, une composante essentielle du développement socioéconomique du Royaume», qui a

permis de mettre en avant l'importance de la participation de la communauté marocaine à l'étranger au processus de développement du Maroc.

Elle a vu la participation de représentants de différentes catégories socio-professionnelles et composantes de la société civile des Marocains établis au Canada, lesquels ont souligné l'intérêt qu'ils accordent à une contribution plus active au développement de la mère patrie, se joignant ainsi

à l'élan national et citoyen en réponse à l'appel de SM le Roi Mohammed VI pour une plus forte implication des Marocains du monde dans le développement du Royaume.

«Al Omrane Expo MDM» qui a démarré cette année à Paris du 20 au 22 mai, et fait escale à Madrid du 10 au 12 juin et à Bruxelles du 21 au 23 octobre, a connu une forte affluence de la communauté marocaine à chacune de ces étapes.



**Les opportunités d'investissement et de partenariat qu'offrent les différents programmes immobiliers et d'aménagement foncier**

## Tableau peu encourageant de la situation du marché national et mondial du travail

Le Haut-commissariat au plan (HCP) a publié récemment son rapport concernant la situation du marché du travail au niveau national, au troisième trimestre 2022, quelques jours seulement après la parution du rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a brossé un portrait peu encourageant de la situation du marché mondial du travail.

Si a priori les chiffres sont prometteurs, le taux de chômage au Maroc passant de 11,8% à 11,4%, il est à noter que celui-ci a augmenté d'environ un point pour les femmes et pour les jeunes de 15 à 24 ans, allant respectivement de 16,5% à 17,8%, et de

31,0% à 31,7%.

En parallèle, celui-ci a subi une croissance négative en milieu urbain, passant de 16% à 15% ce trimestre, pour stagner en milieu rural à un taux de 5,2%.

Le rapport ajoute que le nombre de personnes appartenant à la population active et en situation de sous-emploi a atteint les 911.000, le taux de sous-emploi étant passé à 8,5% contre 9,5% le trimestre précédent, et ce au niveau national.

Cette baisse est constatée aussi bien au niveau urbain (7,5% contre 8,6%) qu'au niveau rural (9,9% contre 10,8%).

Ces chiffres se révèlent peu encourageants à l'aune des boule-

versements que connaît le paysage social marocain, caractérisé par des attentes concrètes pour plus de représentation, d'équité et d'égalité des sexes en milieu du travail; ainsi que plus d'opportunités pour les jeunes.

### OIT : Des perspectives extrêmement incertaines

Le rapport de l'OIT est sans appel : les perspectives mondiales du marché du travail se sont détériorées au cours des derniers mois. Si ces tendances persistent, le nombre d'emplois disponibles devrait diminuer et la croissance de l'emploi mondial devrait connaître une baisse substantielle au dernier

trimestre de 2022.

En effet, les inégalités et le chômage devraient augmenter alors qu'une série de crises dans le monde politique et économique affecte la croissance du marché du travail. La crise première étant le conflit ukrainien.

Toujours selon l'OIT, l'impact négatif de ce conflit s'est fait sentir à travers l'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la baisse des salaires réels, la montée des inégalités, et l'augmentation des dettes. Le ralentissement de la croissance économique et la baisse de la demande globale entraînent également une baisse de la demande d'emplois et instaurent un climat perturbé par les in-

certitudes et la détérioration des prévisions affectant l'emploi.

Le rapport enjoint à ce que le dialogue social soit institué afin de prendre les mesures nécessaires afin de à même de faire face au ralentissement du marché du travail. Celles-ci doivent non seulement lutter contre l'inflation, mais aussi se concentrer sur son impact plus large sur les emplois, les entreprises et la pauvreté. Les auteurs préviennent donc qu'un durcissement excessif des politiques pourrait nuire de manière disproportionnée aux emplois et aux revenus aussi bien dans les pays développés que ceux en voie de développement.

**Nizar Ghennem (Stagiaire)**



# Présence en force du cinéma marocain

Art & culture

La 19<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Marrakech, placée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, est marquée par une forte présence du cinéma marocain, a affirmé le directeur artistique du Festival, Rémi Bonhomme.

Avec quinze films sélectionnés, la présence remarquable du 7<sup>ème</sup> art marocain représente l'une des particularités de cette 19<sup>ème</sup> édition qui "célèbre non pas uniquement les noms les plus connus du monde cinématographique, mais aussi les nouveaux talents que nous sommes très heureux de faire découvrir cette année dans le Festival", a précisé M. Bonhomme dans une déclaration à "M24", la chaîne d'information en continu de la MAP.

Mettant en relief la spécificité de cette "édition des retrouvailles" après deux ans d'absence, Covid-19 oblige, M. Bonhomme a souligné qu'il s'agit d'un "moment de grande importance pour le Maroc en général et la cité ocre en particulier".

"Le Festival a bien manqué au public et aux artistes qui aiment venir ici. Il y a beaucoup d'artistes qui reviennent et d'autres qui viennent pour la première fois avec grand plaisir" à ce grand rendez-vous cinématographique, a-t-il relevé.

Pour sa part, la conseillère du président de la Fondation du Festival international du film de Marrakech, Mélita Toscan Du Plantier, a indiqué que "ce sont les films et les personna-



lités participantes qui reflètent la spécificité de chaque édition par rapport aux autres", notant que le format du Festival n'a pas subi de grands changements.

Evoquant l'actuelle programmation, Mme Toscan Du Plantier a rappelé que cette 19<sup>ème</sup> édition comprend notamment "des sections avec des films plus pointus, de grands films de gala le soir avec d'éminentes personnalités, ainsi que des hommages".

Par la même occasion, elle a invité le public chaleureux de Marrakech à venir en grand nombre "assister et rêver après ces deux années difficiles" car, de son avis, "le cinéma c'est aussi

le rêve".

Par ailleurs, des artistes marocains ont souligné le rôle du Festival en tant que plateforme de promotion du cinéma national et de découverte des nouvelles œuvres cinématographiques au niveau international, ainsi que de rencontre avec des stars du 7<sup>ème</sup> art mondial.

Ainsi, l'actrice Amal Temmar s'est réjouie de la reprise des activités du Festival après deux ans d'arrêt à cause de la Covid-19, soulignant que cette 19<sup>ème</sup> édition témoigne de la place de choix qu'occupe cette manifestation parmi les grands festivals du monde.

A son tour, l'actrice Samia Akariou a fait part de son immense joie d'assister à cette nouvelle édition, notant que cet événement de haute facture constitue, pour elle, une occasion de découvrir les nouvelles productions cinématographiques internationales.

Le réalisateur marocain Idriss Larini a affirmé, quant à lui, que le Festival international du film de Marrakech, depuis sa création en 2001, n'a cessé d'évoluer d'une édition à l'autre, s'imposant aujourd'hui comme un espace privilégié d'échange, de rencontres et de communication entre des acteurs et réalisateurs marocains et étrangers.

## Projection du film "Chevalier noir" de l'Iranien Emad Alebrahim Dehkordi

Le film "Chevalier noir", du réalisateur iranien Emad Alebrahim Dehkordi, a été projeté dimanche dans le cadre de la compétition officielle de la 19<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Marrakech, organisée jusqu'au 19 novembre sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ce long-métrage de 102 minutes relate l'histoire de "Iman" et son petit frère "Payar" qui vivent avec leur père. Après le décès de leur mère, "Iman" voit sa vie complètement chamboulée et cherche un moyen de s'en sortir. Profitant de ses relations avec la jeunesse dorée de la capitale, "Iman" se crée un petit business pour se faire de l'argent facile, et ce qui semble de prime abord être le chemin vers un nouveau départ, fait apparaître des

méandres propres à ébranler le destin de la famille.

S'exprimant à cette occasion, le réalisateur s'est réjoui d'avoir eu l'occasion d'assister au Festival international du film de Marrakech, exprimant ses remerciements à l'équipe du Festival pour avoir sélectionné son film à la compétition officielle.

Evoquant les difficultés rencontrées lors du tournage, M. Alebrahim Dehkordi a souligné que ce long-métrage lui a valu dix ans de préparation et de travail acharné.

Une pléiade d'artistes se trouvent à l'affiche du film, à savoir Iman Sayad Borhani, Payar Allahyari, Masoumeh Beygi et Behzad Dorani.

Né à Téhéran en 1979, Emad Alebrahim Dehkordi est diplômé du Fresnoy-Studio National des arts

contemporains en France.

Ses courts-métrages de fiction Lower Heaven (2017) et Cavalière (2020) ont été présentés dans de nombreux festivals, à savoir le Festival international du film de Toronto, le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand, le Festival premiers plans d'Angers et le Festival international du court métrage Winterthur.

"Chevalier noir", son premier long-métrage, est sélectionné à la Fabrique du cinéma à Cannes et aux Ateliers premiers plans à Angers.

Quatorze longs-métrages sont en lice pour décrocher "l'Etoile d'Or" dans le cadre de la compétition officielle du 19<sup>ème</sup> Festival international du film de Marrakech.

Outre "Chevalier noir" (A Tale of Shemroon), les films en compétition

sont: "Le bleu du caftan" de la réalisatrice marocaine Maryam Touzani, "Alma viva" de Cristèle Alves Meira (Portugal), "Ashkal" de Youssef Chebbi (Tunisie), "Astrakan" de David Depesseville (France), "Autobiography" de Makbul Mubarak (Indonésie) et Faraway song (Cañção ao Longe) de Clarissa Campolina (Brésil).

Sont également en lice, "Red Shoes" (Zapatos Rojos) de Carlos Kaiser Eichelmann (Mexique), "Riseboy Sleeps" de Anthony Shim (Canada), "Savage" (Amina) de Ahmed Abdullahi (Suède), "Snow and the bear" (Kar ve Ayn) de Selen Ergun (Turquie), "Petrol" de Alena Lodkina (Australie), "The taste of apples is red" (Ta'am altufah, ahmar) de Ehab Tarabieh (Syrie) et "Foudre" (Thunder) de Carmen Jaquier (Suisse).

# Présentation du dernier livre du journaliste Mustapha Idrissi sur le parcours de Hassan Moukhtabir

*Rencontre organisée par l'OMDH-Casablanca en présence de Mohammed Karam, Ahmed Habchi et Mustapha Iraki*

L'OMDH-section Casablanca a organisé récemment une rencontre de présentation du livre du journaliste Mustapha Idrissi intitulé « Hassan Moukhtabir... biographie d'un agent d'autorité (d'un footballeur à un membre d'une organisation armée secrète) ».

Lors de cette conférence organisée à Dar El Mohami à Casablanca et modérée par le journaliste et défenseur des droits humains Mustapha Iraki, plusieurs intervenants ont présenté leurs témoignages à propos de ce livre-biographie, dont notamment l'avocat Mohammed Karam et le journaliste et écrivain Ahmed Habchi.

Mohammed Karam noue une relation personnelle exceptionnelle avec Hassan Moukhtabir étant originaires du même quartier populaire de Casablanca, Derb El Kabir en l'occurrence, ayant côtoyé le même lycée, étudié ensemble à la Faculté de droit de Fès et partagé la même chambre d'internat dans cette ville. Ils ont également partagé la même prison et ont été les fondateurs de l'AMDH.

Dans son intervention, Mohammed Karam a souligné que trois personnalités ont marqué le parcours de Hassan Moukhtabir, à savoir son père, Mohammed El Basri et Omar Dahkoun, précisant qu'il faisait partie des militants de l'UNFP qui ont été arrêtés, torturés et jugés suite aux événements de Moulay Bouazza en mars 1973, soulignant qu'il a connu, comme d'autres

militants, les affres des prisons clandestines à Corbes, à Derb Moulay Cherif, Dar El Mokri, ainsi que celle d'Agdal (Rabat).

Il convient de rappeler que Hassan Moukhtabir a été condamné suite au procès de Kénitra à la réclusion perpétuelle.

Mohammed Karam a assuré que ses camarades, ses amis et les membres de sa famille ont été surpris par ce jugement. Ils s'attendaient à une peine plus lourde (peine capitale) vu le statut de Moukhtabir en tant qu'agent d'autorité. « Ce qui a sauvé la vie de Hassan Moukhtabir, c'est qu'on n'a pas trouvé d'armes chez lui et qu'un document important qui aurait pu le compromettre a été avalé par sa femme ».

Pour sa part, Ahmed Habchi a appelé dans son intervention à la nécessité d'une relecture des événements qui ont marqué les années 70 notamment ceux de Moulay Bouazza.

Dans son intervention, Hassan Moukhtabir a assuré qu'il avait intégré l'administration territoriale et avait été affecté en tant qu'agent d'autorité à Oued Laou, mais avait maintenu ses liens avec l'UNFP.

Il a été arrêté à Bab Sebta en 1973 alors qu'il rentrait, en compagnie de sa femme, à Oued Laou, après avoir passé des vacances à l'étranger. Après un procès marathon qui s'est déroulé devant le tribunal militaire de Kénitra en 1973, il a été condamné à la prison à perpétuité, mais il n'a purgé que 13 ans ayant bénéficié d'une



grâce Royale au milieu des années 80. Il a par la suite intégré la profession d'avocat à Casablanca sur conseil de ses amis, dont notamment l'avocat Mohammed Karam.

« Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres organisées par l'OMDH-Casablanca et consacrées es-

sentiellement à la littérature carcérale. Elles ont pour objectif de préserver la mémoire et partager la souffrance des détenus politiques », a souligné Mourad Hamdani, secrétaire de l'OMDH-Casablanca dans une brève allocution en l'occasion.

T.M

## Agadir célèbre la tolérance *Des stars de renoms enflamment la scène*



Une pléiade d'artistes marocains et étrangers ont pris part, samedi soir sur la plage d'Agadir, à l'édition 2022 du Concert de la tolérance, un événement prestigieux porteur de valeurs universelles de paix, de partage, de diversité et de vivre ensemble.

Dans une ambiance festive et chaleureuse, des stars de renommée internationale parmi lesquels Patrick Bruel, Douzi, Gims, Claudio Capéo, Manal, Abi, Christophe Willem, Mentissa, Ridsa, et Chimène Badi, ont gratifié le public des meilleurs morceaux de leurs albums.

Des férus de la bonne musique ont répondu présents à cet instant unique qui se produit après deux ans d'arrêt à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19, en présence de célébrités nationales et internationales d'artistes.

Placé sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, cet événement fédérateur a rassemblé un large public local et international dans une ambiance festive, d'écoute, d'échange et de dialogue entre les cultures.

Créée en 2005, cette manifestation associe des artistes marocains, français et internationaux autour des fortes valeurs de tolérance.

Devenu au fil des éditions une manifestation multiculturelle incontournable en faveur de l'ouverture et du vivre ensemble, l'événement a consolidé sa place en tant que première manifestation musicale co-organisée par le Maroc et la France.

Ce Concert porte haut les couleurs du Royaume, terre d'ouverture et confluent de nombreuses cultures qui ont fait son histoire et son identité.

Il attire lors de chaque édition des milliers de spectateurs sur la plage et la corniche d'Agadir pour un magnifique spectacle gratuit.

Le Concert pour la tolérance est un événement produit par Electron Libre Productions et co-organisé par l'Association pour la Tolérance.

Il est produit en partenariat avec 2M et diffusé sur les chaînes M6, W9, TV5 MONDE, RFM et VIRGIN.

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE**  
**DE L'ÉDUCATION**  
**NATIONALE**  
**DU PRÉSCOLAIRE**  
**ET DES SPORTS**  
**AREF MARRAKCH -**  
**SAFI**  
**DIRECTION D'EL**  
**KELAA DES SRAGHNA**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRE OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX**  
**N° 25/INV/2022**  
 Le 08/11/2022 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des

Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :  
 - Lot N° 01 : Travaux d'aménagement de Dix Huit (18) écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;  
 - Lot N° 02 : Travaux d'aménagement de Sept (07) lycées collégiels relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;  
 - Lot N° 03 : Travaux d'aménagement de Six (06) lycées qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.  
 Les dossiers d'appel d'of-

fre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :  
 - Lot N° 01 : (45 000,00 DH) Quarante cinq mille Dirhams ;  
 - Lot N° 02 : (30 000,00 DH) Trente mille Dirhams ;  
 - Lot N° 03 : (65 000,00 DH) Soixante cinq mille Dirhams.  
 - L'estimation des coûts

des travaux établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :  
 - Lot N° 01 : (1 800 000,00 DH) Un Million huit Cent Mille Dirhams ;  
 - Lot N° 02 : (1 278 714,00 DH) Un Million deux cent soixante dix Mille sept cent quatreze Dirhams ;  
 - Lot N° 03 : (2 570 622,00 DH) Deux Millions cinq cent soixante dix Mille six cent vingt deux Dirhams.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;  
 - soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
 - Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
 Les certificats de qualification et de classification demandés sont :

• Secteur : A (Constructions)  
 • Qualification : A 5 (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments)  
 • Classe : 4  
 Pour les candidats étrangers, les certificats de qualification et de classification ne sont pas exigés, ils doivent produire un dossier technique composé d'une note sur les moyens humains et techniques et des attestations de références.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
**N° 9225/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2022**  
**(Séance publique)**

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 10 h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 12/2022 relatif aux Travaux d'aménagement et de réhabilitation de 09 salles de classe de préscolaire à 04 établissements scolaires, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.  
 Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à 2 000,00 DH (Deux Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 • 202 074,00 DH (Deux Cent Deux Mille Soixante quatre Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**N.B :**  
 Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
 \* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
**N°9221/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2022**  
**(Séance publique)**

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 13/2022 en lot unique relatif aux Travaux d'Extension de l'école My Rachid à la commune BENIYKHLEF; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.  
 Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à 16 000,00 DH (Seize Mille Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 • 1 620 000,00DH (Un Million Six Cent Vingt Mille Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

**N.B :**  
 Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
 \* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
**N°9222/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2022**  
**(Séance publique)**

Le vendredi 09 Décembre 2022 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 15/2022 en lot unique relatif aux Travaux d'aménagement des espaces d'information et d'aide à l'orientation aux sept établissements scolaires ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.  
 Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à :  
 • 5 000,00 DH ( Cinq Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 • 517 596,00 DH (Cinq Cent Dix Sept Mille Cinq Cent Quatre Vingt Seize Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**N.B :**  
 Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
 \* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
**N°9224/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2022**  
**(Séance publique)**

Le Mercredi 07 Décembre 2022 à 12h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 14/2022 en lot unique relatif aux Travaux d'aménagement des salles de ressources pour la qualification et d'appui aux trois établissements scolaires ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.  
 Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à :  
 • 3 000,00 DH (Trois Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
 • 354 767,64 DH (trois cent Cinquante Quatre Mille sept Cent Soixante sept Dirhams, Soixante Quatre centimes) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de Mohammedia, sis rue Ibrahim ERROUDANI- Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**N.B :**  
 Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-5	5

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
 \* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
**N°9223/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de l'Équipement  
du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 30/2022/KH**

Le 08/12/2022 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OA SUR OUED KSIKSOU AU NIVEAU DE LA DEVIATION DE LA RP7301 DEPENDANT DE LA DPETLE DE KHEMISSSET**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **250.000,00 Dhs (Deux Cent cinquante mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **16 833 351,47 Dhs (Seize millions huit cent trente trois mille trois cent cinquante et un Dirhams quarante sept Centimes).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent envoyer leurs plis, par voie électronique, dans le portail des marchés publics conformément à l'Arrêté n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
D (Construction d'ouvrages d'art)	1	D3 (Ouvrages d'art courants en béton précontraint)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième paragraphe de l'article 4-2 du règlement de consultation.

N°9190/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de l'Équipement  
du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 31/2022/KH**

Le 08/12/2022 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OA SUR OUED KSIKSOU AU NIVEAU DE LA DEVIATION DE LA RP7301 DEPENDANT DE LA DPETLE DE KHEMISSSET**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **7.000,00 Dhs (Sept mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **475 836,00 Dhs (Quatre cent soixante quinze mille huit cent trente six Dirhams).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

Le dossier technique comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Catégorie	Qualifications exigées
1- Contrôle Qualité	3	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu à l'article 3-B-b du règlement de consultation.

N°9191/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي

ARF DE LA REGION FES MEKNES  
DIRECTION PROVINCIALE A MOULAY YACOUB

**Avis d'appels d'offres ouverts**

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de MY YACOUB relevant de l'ARF de la région Fes - Meknes, (Avenue tarik ibn ziad - Ain kaddous fes), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel D'offres	Objet	Caution provisoire en DHS	Estimation des coûts des prestations en DHS TTC	Date et Heure d'ouverture des plis	Observations
11/2022/DPMY	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES BOURSIERS DES INTERNATS ET CANTINES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MY YACOUB ZONE A	CENT MILLE (100 000.00) DIRHAMS	QUATRE MILLION HUIT CENT VINGT CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DH TTC 4825260.00 DH TTC CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT DIX MILLE TROIS CENT DOUZE DH TTC 5790312.00 DH TTC	07/12/2022 12H 00 mn	
12/2022/DPMY	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES BOURSIERS DES INTERNATS ET CANTINES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MY YACOUB ZONE B	CENT MILLE (100 000.00) DIRHAMS	QUATRE MILLION CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT DH TTC 4151598.60DH TTC CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE-VINGT DH TTC 5001480.00	07/12/2022 12H 30 mn	
13/2022/DPMY	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES BOURSIERS DES INTERNATS ET CANTINES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MY YACOUB ZONE C	CENT MILLE (100 000.00) DIRHAMS	QUATRE MILLION DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT MILLE CENT VINGT DH TTC 4278120.00 DH TTC CINQ MILLION CENT TRENTÉ TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE QUATRE DH TTC 5133744.00	07/12/2022 13H 00 mn	
14/2022/DPMY	PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES BOURSIERS DES INTERNATS ET CANTINES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MY YACOUB ZONE D	CENT MILLE (100 000.00) DIRHAMS	QUATRE MILLION TROIS CENT VINGT HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE DH TTC 4389940.00 DH TTC CINQ MILLION CENT QUATRE-VINGT QUATORZE MILLE SEPT CENT VINGT HUIT DH TTC	07/12/2022 13H 30 mn	
41/INV/2022	Travaux de construction d'une administration à l'école IBN KHALDOUN commune ALOUDAYN relevant de la direction Moulay Yacoub.	HUIT MILLE 8000.00 DH	DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE 245 000,00 DH TTC	08/12/2022 10H 00 mn	
42/INV/2022	Travaux de construction d'une administration à l'école DERRARA commune ALOUDAYN relevant de la direction Moulay Yacoub.	HUIT MILLE 8000.00 DH	DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE 245 000,00 DH TTC	08/12/2022 10H 30 mn	
43/INV/2022	Travaux d'extension des UNITES SCOLAIRES OULED BOUSALEH CENTRE ET COOPERATIVE AL ACHOURIA ET GHOUAZI relevant de la Direction Moulay Yacoub	SOIXANTE MILLE 60000.00 DH	NEUF CENT MILLE 900 000,00 DH TTC	08/12/2022 11H 00 mn	SECTEUR A QUALIFICATION A.2 CLASSE MINIMALE 5
44/INV/2022	Travaux d'extension des UNITES SCOLAIRES OULED HAFED CENTRE ET DBABA ET COOPERATIVE ALFARAH relevant de la Direction Moulay Yacoub	SOIXANTE MILLE 60000.00 DH	NEUF CENT MILLE 900 000,00 DH TTC	08/12/2022 11H 30 mn	SECTEUR A QUALIFICATION A.2 CLASSE MINIMALE 5
45/EQ/2022/DPMY	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE COMPTE DE LA DP MY YACOUB	CINQ MILLE 5 000.00 DH	QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE 498 000.00 DH TTC	08/12/2022 12H 00 mn	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des affaires administratives et financières (Bureau des DATE marchés) à la direction provinciale de Moulay Yacoub, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Moulay Yacoub ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N°9192/PA

**Royaume du Maroc**  
  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION" N° : 14S/2022**

Le 06/12/2022 à 10h , il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" pour :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
Travaux D'aménagement et de Réhabilitation de la salle de conférence, des bureaux et des blocs sanitaires de l'annexe de la direction provinciale de Safi à La commune territoriale Safi, Province de Safi	586 675,20 Dhs (cinq cent quatre vingt six mille six cent soixante quinze dhs et 20 centimes)	8 200,00 DH (Huit mille Deux Cent dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement.

Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classification Minimale
A	A 5	5

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°9193/PA

**Royaume du Maroc**  
  
**Ministère de l'Éducation Nationale**  
 de l'Enseignement préscolaire & de sport  
**Académie Régionale d'Éducation et de Formation**  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction provinciale de Safi

**AVIS MODIFICATIF D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU MAJORATION" N° :15/S/ 2022**

Le 06/12/2022 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou majoration" n° : 15/S/ 2022 concernant :

Objet	cautionnement provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux de branchement en eau potable, en électricité et la rénovation des réseaux internes des établissements scolaires, relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi,	15.000,00 DH (Quinze Mille Dirhams)	998 415,60 (Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Quinze Dirhams, 60 Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de qualification et de classification** faisant ressortir : **Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5**

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°9194/PA

**المملكة المغربية**  
**وزارة الداخلية**  
**عصالة إقليم تازة**  
**دائرة الكسول**  
**قيادة تيزي وسلي**  
**جماعة تيزي وسلي**

**إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لموظفي جماعة تيزي وسلي لولوج**

**درجتي مساعد اداري ومساعد تقني الدرجة الثانية**

**بناء على قرار السيد رئيس مجلس جماعة تيزي وسلي رقم: 2022/86**

تعلن جماعة تيزي وسلي أنها ستلتزم بمقر دار الشباب امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2022 للولوج لدرجة مساعد اداري من الدرجة الثانية، ودرجة مساعد تقني من الدرجة الثانية ويقع هذا الامتحان في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة والمساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة التابعين لمينزالية الجماعة تيزي وسلي وذلك كقضاء مست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي يتنون إليها.

الدرجة الحالية	درجة الولوج	عدد المناصب المتبارة حولها	الشروط التنظيمية المطلوبة	الجدول الزمني للامتحانات
مساعد اداري الدرجة 3	مساعد اداري الدرجة 2	1	يقع هذا الامتحان في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة والتابعين لمينزالية جماعة تيزي وسلي وذلك كقضاء مست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي يتنون إليها	الكتابي العام يوم الأحد 25 دجنبر 2022 على الساعة 09:30 صباحا.
مساعد تقني الدرجة 3	مساعد تقني الدرجة 2	1	يقع هذا الامتحان في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة والتابعين لمينزالية جماعة تيزي وسلي وذلك كقضاء مست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي يتنون إليها	الاختبار الشفوي الخاص بطلن عنه مع اعلان نتائج الاختبار الكتابي.

يجب أن توضع طلبات الترشيح بمصلحة تسيير شؤون الموظفين بجماعة تيزي وسلي قبل تاريخ: الاثنين 12 دجنبر 2022 على الساعة الرابعة زوالا .

N°9196/PA

**Royaume du Maroc**  
  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION" N° : 16S/2022**

Le 07/12/2022 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou a majoration" pour :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
Travaux d'aménagement et réhabilitation d'un centre d'enseignement préscolaire, Cinq salles des ressources, 23 blocs sanitaires et 23 rampes d'accès pour PMR, relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi,	543 384,00 Dhs(Cinq Cent Quarante Trois Mille Trois Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams)	8 000,00 DH (Huit mille dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité;
- Soit les déposer contre récépissé au service précité;
- Soit déposés par voie électronique selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement.

Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classification Minimale
A	A 5	5

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°9195/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DARAA-TAFILALET  
PROVINCE D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE RISSANI  
CAIDAT DE RISSANI  
C.T DE BNI-MHAMED SUIJMASSA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°02/2022et 03/2022

Il sera procédé dans les bureaux de Monsieur Le président de la Commune de Beni-M'hamed Sijilmasa à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offre de prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° d'appel d'offres	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	Estimation En Dhs	Caution provisoire en Dhs	Date d'ouverture des plis	Heure
02/2022	EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE BASSE TENSION POUR QUELQUES KSOURS, ET TRANSFÈREMENT DES SUPPORTS DE LIGNE HTA ET BTA GENES PAR LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LES KSOURS, ET DE QUELQUES SUPPORTS GENANTS DES PROPRIETES, A LA COMMUNE BNI MYHAMED SUIJMASSA, EN LOT UNIQUE. -Province d'ERRACHIDIA	(982 981.34dhs)Neuf Cent Quatre Vingt Deux Mille Neuf Cent Quatre Vingt Un dirhams ; 34Cts	(20000.00dhs) Vingt Mille dirhams	08 -12-2022	10H
03/2022	Electrification 2°/1° et 1° catégorie de quelques agglomérations aux axes de route N°17 et N°17 Aa LA COMMUNE DE BNI MYHAMED SUIJMASSA : (PROVINCE ERRACHIDIA).	(1 499 285.96 dhs)Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Deux Cent Quatre Vingt Cinq dirhams ; 96 Cts	(30 000.00dhs) Trente Mille dirhams	08 -12-2022	12 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Beni-M'hamed Sijilmasa, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Beni-M'hamed Sijilmasa;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis
- soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics..

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation;

**N°9197/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
CERCLE MEJJAT  
CAIDAT DOUIRANE  
COMMUNE DOUIRANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT**  
N°: 02/2022

Le 12/12/2022 à 11:00 il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune Douirane à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offre ouvert sur offre de prix pour :

D'appel d'offres	Objet du marché	Caution Provisoire	L'Estimation des coûts	Heure d'ouverture des plis
02/2022	Location de l'abattoir, année 2023	12.000,00 DHS	4000.00 dhs	11 :00 h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de Commune de Douirane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la commune de Douirane.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique au compte de maître d'ouvrage

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N°9201/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

**Avis de report**  
**AOO N° 20/2022**

Le président du Conseil Communale d' Ouarzazate porte à la connaissance du public que l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offre de prix N° : 20/2022 relatif aux : **Travaux d'aménagement des places publiques à la Commune d'Ouarzazate**; publiée dans le journal Libération N° : 9763 en date du 05-06/11/2022 est reportée.

Par conséquent, la date est comme suit :

- Au lieu de : 28 Novembre 2022 à 10h.
- Lire : 06 Décembre 2022 à 10h.

**N°9200/PA**

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
الإسكندرية الجديدة للتربية والتكوين  
المديرية الإقليمية لسكورة

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 123-125/ZAG/2022**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 08 DECEMBRE 2022, à partir de 12 h 00 mn du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

ADO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
123/ZAG/2022	SERVICE DE RESTAURATION AU PROFIT DES ELEVES DES INTERNATS DE 08 ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT A ZAGORA REPARTIS SUR 08 CT.	MIN : 2 51932,00 MAX : 5 038704,00	76 000.00
124/ZAG/2022	SERVICE DE RESTAURATION AU PROFIT DES ELEVES DES INTERNATS DE 14 ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT A ZAGORA REPARTIS SUR 10 CT.	MIN : 2 758338,00 MAX : 5 516676,00	83 000.00
125/ZAG/2022	SERVICE DE RESTAURATION AU PROFIT DES ELEVES DES INTERNATS DE 14 ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT A ZAGORA REPARTIS SUR 09 CT.	MIN : 3 510144,00 MAX : 7 020288,00	105 000.00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent :**

- déposer leur dossier électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 10 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

**N°9198/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'OUARZAZATE  
COMMUNE D'OUARZAZATE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 21/2022**

Le 09 Décembre 2022 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, au Bureau de président de la commune d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs des Quartiers sous équipés à la Commune d'Ouarzazate :**

**Lot N° 1: Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Al Mohammadi à la Commune d'Ouarzazate « Tranche N°2 »**  
**Lot N° 2: Travaux de revêtement des ruelles et trottoirs à Hay Al Mohammadi à la Commune d'Ouarzazate « Tranche N°3 »**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré dans Service des marchés de la commune d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma),

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

- ❖ Lot N°1 : 250.000,00 Dhs (Deux cent cinquante mille dirhams).
- ❖ Lot N°2 : 200.000,00 Dhs (Deux cent mille dirhams).

Il doit être établi au nom de la Commune d'Ouarzazate.

L'estimation des coûts des travaux établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- ❖ Lot n° 1 : l'estimation des coûts des prestations: 14.851.800,00 Dhs (Quatorze millions huit cent cinquante et un mille huit cent Dirhams)TTC;
- ❖ Lot n° 2 : l'estimation des coûts des prestations: 11.895.480,00 Dhs (Onze millions huit cent quatre vingt quinze mille quatre cent quatre vingt Dirhams)TTC ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au Service des Marchés de la Commune d'Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau prescrit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de la consultation.

\* Dossier technique composé de :

- ✓ Pour les concurrents installés au Maroc

Une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics (Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ou Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville)

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et la qualification exigée sont :

**Qualification**

\*1 Ministère de l'Équipement

Classe	2
Secteur	B Travaux routiers et voirie urbaine
Qualification	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) B11 (Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine)

ou

\*2 Ministère de l'Habitat:

Classe	4
Secteur	2 (Travaux de voirie)
Qualification	2.3 (Travaux de bétonnage et de dallage de trottoirs et de chemins piétons)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

**N°9199/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TĒTOUAN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° : 23/2022

Le **jeudi 08 décembre 2022 à 11 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **Travaux de reconstruction d'un carrefour au PK141+000 (Ex PK121+000) de la RN16, Province de Tétouan.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan. Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **quarante mille (40 000,00) Dirhams**. L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Deux millions cent trente quatre mille cinq cent trente et un dirhams soixante-deux centimes (2 134 531,72 DH TTC) toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau. Les qualifications exigées par cet appel d'offres sont les suivantes :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routier Et voirie urbaine	B.1 : Travaux de terrassement routiers courants B.3 : Ouvrages d'assainissement routier et traitement de l'environnement. B.6 : Assises traitées et enrobés à chaud	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N°9202/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, ET DE L'EAU DE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 34/DPEE/Lar 2022

Le **08 DECEMBRE 2022 à 11 H du matin**, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**PC2022 : Travaux de réparation des points dégradés de la RN1 et RR410 par les enrobés à froid (EAF) - DPETLE de Larache (Province de Larache).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.mtpnet.gov.ma](http://www.mtpnet.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **4 000,00 dhs (QUATRE MILLE DIRHAMS)**.

L'estimation du coût des prestations : **297 240 ,00 DIRHAMS, ( DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS T T C).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	Qualification Exigées	Classe minimale
B	B5	5

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N°9206/PA

ROYUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE D'EL BOROUJ

**AVIS RECTIFICATIF**  
De l'avis d'appel d'offre ouvert sur offres des prix 03/2022

**Il est porté à la connaissance des concurrents que :**

- L'avis d'appel offres ouvert sur offres des prix N°03/2022 relatif aux concernant l'affermage des services du souk hebdomadaire HAD EL BOROUJ pour les marchés allotis: (droit d'entrée au souk, droit d'exploitation des lieux de vente des marchandises, fondouk et parking de voitures et poids public). qui a été publiée dans le journal « RISSALATE EL OMA » sous la référence 12279 en date du 09 Novembre 2022 et le journal « LIBERATION » sous la référence 9766 en date du 09 Novembre 2022 ainsi que sur le portail des marchés publics le 10/11/2022 a connu les changements suivants :

❖ **Au niveau de l'avis en français**

Ces documents ont connu des modifications comme suit :

**1-Le dossier administratif comprend :**

- Un chèque certifié ou un cautionnement provisoire équivalent à cent milles dirhams (100.000,00 dhs) au nom du percepteur d'el borouj.

**Et le reste sans modification.**

A signaler que le dossier rectificatif de l'appel d'offre N° 03/2022 sera publié sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N°9203/PA

المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي  
الاستاذية العامة للتربية والتكوين  
المعمورة المنظمة للمعروف

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION  
DRAA-TAFILALET À ZAGORA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N° : 119 à122/ZAG/2022**  
SEANCE PUBLIQUE

Le **08 DECEMBRE 2022**, à partir de **10 h00 mn** du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Zagora, sis au quartier administratif Zagora, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert au rabais ou majoration pour :

AOO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
119/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (08) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE REPARTIES SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	2 388557,71	36 000,00
120/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE REPARTIES SUR 03 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	1 213 913,09	18 000,00
121/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (05) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE REPARTIES SUR 03 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	1 517 391,36	23 000,00
122/ZAG/2022	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE REPARTIES SUR 02 CT, PROVINCE DE ZAGORA.	1 213 913,09	18 000,00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à ZAGORA. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 07 du règlement de la consultation

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel prévu par le règlement de consultation.

N°9205/PA

**RIAD 17 SARL**  
DISSOLUTION ANTI-  
CIPE  
RC N°10483

I- Selon L'AGE en date du 24/10/2022 de La Société « RIAD 17 SARL », et selon les clauses mentionnées sur les statuts il a été Décidé :

- la dissolution anticipée de la société, suite à la mauvaise conjoncture économique, et à une crise financière de la trésorerie de la société.
- l'assemblée générale extraordinaire nommée en qualité de liquidateur Mr. BHALLA ABDERRAHMAN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le cas échéant le boni de liquidation conformément à la loi et aux dispositions statutaires.
- l'assemblée générale extraordinaire décide que la dissolution anticipée de la société ne produit ses effets, à l'égard des tiers, qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre de commerce.
- Le siège de liquidation est fixé à : RDC LOT EL FATH N°17 AIN HARROUDA-MOHAMMEDIA.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 10/11/2022 sous le N° 2211.

III- La déclaration de modification de la dite société à été effectuée au niveau du registre de la première instance de Mohammedia le 10/11/2022 sous le numéro 2507 du registre chronologique.

N° 9209/PA

**MAM CARROSSERIE SARL**  
RC N°23819

I- Selon L'assemblée générale extraordinaire de la société « MAM CARROSSERIE SARL » il a été Décidé en date du 01/11/2022 ce qui suit :

- La société est engagée envers les tiers par la signature de l'un des deux cogérants c-à-d. la signature séparée.
- Soit la signature sociale de Mr. MAMOUNI ABDELAZIZ, en cas d'absence de Mr. EL ASFAH EL MOSTAFA.
- Ou La signature sociale de Mr. EL ASFAH EL MOSTAFA en cas d'absence de Mr. MAMOUNI ABDELAZIZ. Les cogérants auront seuls et séparément la signature sociale séparée dont ils ne peuvent faire usage que pour les affaires de la société.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 10/11/2022 sous le N° 2211.

III- La déclaration de modification de la dite société à été effectuée au niveau du registre du commerce tribunal de première instance de Mohammedia le 10/11/2022 au numéro chronologique sous le N°2508

N° 9210/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS**  
CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18 /  
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 13/09/2022a Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Dénomination : « TIFAUTURE » SARL
2. Siegesocial: DR LAARBI BEN BOUZID AL OUIDANE MARRAKECH
3. Objet social : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE) - NEGOCIANT- GESTION D'EXPLOITATION COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES OU AGRICOLE DE SERVICE CIVIL OU MILITAIRE (ENTREPRENEUR DE LA).
4. Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.59821
5. Capital Social : s'élève à 100.000,00 il est divisé en 1000,00 parts sociales de 100,00dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique à savoir :

Mme AICHA AIT BARANE 1000,00 PARTS  
Soit au total 1000,00 PARTS  
6. Gérance : la société gérée par le gérant de Mme AICHA AIT BARANE N°PB132332 pour une durée illimitée.

7. Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.  
8. Immatriculé au registre de commerce sous le N° 5 9 8 2 1 / 2 0 2 2 1 e 11/11/2022.

N° 9211/PA

**CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA**  
Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/11/2022, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : " BENTWIL TRANS " S.A.R.L.

Siège Social : HAY EL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Les "associés" :  
-Mr.YOUSSEF ESSOLANI apporteur en numéraire 50 000,00 dhs soit 500 parts Sociales

-Mr.ANAS BENABDESLAM apporteur en numéraire 50 000,00 dhs soit 500 parts Sociales

Objet :  
- TRANSPORT DE MARCHANDISE POUR LE COMPTE D'AUTRUI.  
-TOUTE OP2RATION DE TRANSPORT TERRESTRE DE TOUTE SORTIE DE MARCHANDISES, PRODUITS, ET MATERIELS DE TOUTES NATURES QUE CE SOIT.

- L'IMPORTATION, L'ACHAT, LA VENTE, LA REPRESENTATION, LA TRANSFORMATION, LA DISTRIBUTION, ET LA COMMERCIALISATION DE TOUTS PRODUITS MATIERES, FOURNITURES MATERIAUX DE TOUTS NATURES.  
- LOCATION DES ENJINS.

- TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION.  
- IMPORT ET EXPORT.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr.YOUSSEF ESSOLANI ou Mr.ANAS BENABDESLAM  
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°561909

N° 9212/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 08/BG/2022

Le 08/12/2022 à 11h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DE CERCLE RICH ; CERCLE BOUMIA ET CAIDAT AIT IZDEG. PROVINCE DE MIDELET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : ONZE MILLE DIRHAMS (11 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATRE DHS (599 964,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9213/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONALE DE L'ELECTRICITE ET DE

L'EAU POTABLE (ONEE)BRANCHE EAU  
Direction Approvisionnement et Marchés  
Avis d'Appel d'offres  
Ouvert N° :

35/DAM/CE/2022 à lot uniqueSéance Publique La Direction Approvisionnement et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, sise à Rabat lance le présent appel d'offres qui concerne : Maintenance préventive et curative des sorbonnes de la Direction Contrôle Qualité des Eaux.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 263.998,80 DH TTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.000,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés pu-

blics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat. Maroc. Tel : (+212) 0537 66 73 05 / 06, Fax : (+212) 0537 66 75 13

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse: Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse: Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique

l'ouverture des plis. L'ouverture publique des plis aura lieu le jeudi 08 Décembre 2022 à 10:00 (heure locale) au

Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat. L'ouverture des enveloppes sera fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Courants de la Direction Approvisionnement et Marchés à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (212) 5 37 66 72 19.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/Espace entreprise - rubrique Achats>

N° 9214/PC



ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication  
Département de la Culture  
Direction Régionale Souss Massa

وزارة الثقافة والاتصال  
والتربية  
فهرات  
المديرية الجهوية مورايا

### AVIS DE REPORT RELATIF

A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/DRSM /2022

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 01/DRSM /2022, concernant L'ACCUEIL, LA SECURITE, LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DES ETABLISSEMENTS CULTURELS RELEVANT DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA CULTURE A SOUSS MASSA (lot unique), a été reportée comme suit:

Report de la date d'ouverture des plis du 24 Novembre 2022 à 11h00 au **Lundi 28 Novembre 2022 à 11H00**; suite à sa publication en retard au 2eme journal.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N°9207/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTALE  
PREFECTURE OUJDA - ANGAD  
COMMUNE SIDI MOUSSA LAMHAYA

### Décision d'annulation des Appels d'Offres N°:

**02/2022- 03/2022 - 04/2022**

**Le président de la commune Sidi Moussa Lamhaya:**

- Vu la loi organique N° 113 - 14 relative aux communes.
- Vu le décret n°02.12.349 du 8 jourmada 1. 1434 (20 mars2013) relatif aux marchés publics.
- Vu le paragraphe 1 de l'article 45 du décret n°02.12.349 relatif aux marchés publics qui stipule que «l'autorité compétente peut sans de ce fait en courir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quelque soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres.
- Vu les appels d'offre ouverts sur offre de prix n°:
  - 02/2022 relatif à l'aménagement et extension de l'abattoir communal.
  - 03/2022 relatif aux travaux d'équipement du point d'eau OULAD HBAL.
  - 04/2022 relatif aux travaux de transformation du forage de reconnaissance du douar OULAD HBAL.
- Vu les circonstances exceptionnelles survenues à la suite de la démission du président de la commune et la dissolution du bureau du conseil.

**Décide**

Article unique: les appels d'offre cités ci-dessus sont annulés.

N°9208/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 24/2022/PSK

Le 08 Décembre 2022 à 11H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de démolition de la mosquée AL-AADAM à la ville de M.Bel Ksiri -Province de Sidi Kacem-Lot unique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams (3 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt mille cent vingt Dirhams 00 Centimes (180 120,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété. Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 9215/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DU PRESCOLAIRE  
ET DU SPORT  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION  
& DE FORMATION  
MARRAKECH SAFI  
DIRECTION  
PROVINCIALE  
AL HAOUZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS N°  
45/INV/2022,  
46/INV/2022 et  
47/INV/2022

Le 07/12/2022, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres « au rabais ou à majoration » N° :  
• 45/INV/2022 : à pour objet Travaux d'aménage-

ment de 03 écoles primaires : HOUMAN AL FATOUAKI, IMI NOUGHLAD et TANAMERT, programmé à 10h00 ;

- 46/INV/2022 : à pour objet Travaux d'aménagement de 04 espaces des ressources relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ, programmé à 11h00.
- 47/INV/2022 : à pour objet Travaux d'aménagement du lycée qualifiant TAMESLOHTE, programmé à 12h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 20 000,00 Dhs (Vingt mille Dirhams) pour l'AOO n° 45/INV/2022.
- 3 000,00 Dhs (Trois mille Dirhams) pour l'AOO n° 46/INV/2022.
- 6 000,00 Dhs (Six mille Dirhams) pour l'AOO n° 47/INV/2022.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 1 436 163,90 DHS (Un million quatre cent trente-six mille cent soixante-trois Dirhams et 90 Cts TTC) pour l'AOO n° 45/INV/2022 ;
- 189 480,00 DHS (Cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingts Dirhams TTC) pour l'AOO n° 46/INV/2022 ;
- 399 108,00 DHS (Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent huit Dirhams TTC) pour l'AOO n° 47/INV/2022.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposé électroniquement via le portail des marchés publiques : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifi-

cation (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

- Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 4 pour l'AOO n° 45/INV/2022.
- Secteur : A - Qualification : A5 - Classe : 5 pour l'AOO n° 46/INV/2022 et 47/INV/2022.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9216/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE REHAMNA  
CERCLE DE REHAMENA  
CAIDAT LABRIKIYNE  
COMMUNE  
LABRIKIYNE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°05/2022  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 15/12/2022 à 11h, il sera procédé dans le bureau du président de la commune de Labrikiyne, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° :05/2022 concernant la location du soubk hebdomadaire de Labrikiyne. Pour une période de 12 mois allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Labrikiyne.

Il peut être également télé-chargé à partir du portail électronique des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>)

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n°2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé à 20.000,00 dh. (Vingt mille dhs) Estimation mensuel des coûts d'affaires : 12.900,00 dhs (Douze mille neuf cent dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics

N° 9217/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE REHAMNA  
CERCLE DE REHAMENA  
CAIDAT LABRIKIYNE  
COMMUNE LABRIKIYNE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N°06/2022  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 15/12/2021 à 12 h, il sera procédé dans le bureau du président de la commune de Labrikiyne, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° :06/2022 concernant la location de l'abattoir hebdomadaire de Labrikiyne pour une période de 12 mois allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Labrikiyne. Il peut être également télé-chargé à partir du portail électronique des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>)

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues au décret n°2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 dh. (Dix mille dhs)

Estimation mensuel des coûts d'affaires : 1450,00 dhs (Mille quatre cent cinquante dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics

N° 9218/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Education  
Nationale  
Du Préscolaire  
et des Sports  
Centre Régional  
des Métiers de l'Education  
et de la Formation  
de l'Oriental  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 10/CRMEF OR/2022  
Le 07 Décembre 2022 à 10 heures, il sera procédé, en salle des réunions du siège CRMEF.OR, Hay El Massira Place de Lille -Oujda- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BATIMENTS RELEVANT DU CENTRE REGIONAL DES METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DE LA REGION L'ORIENTAL. ANNEXE BOUDIR Oujda.

Le dossier d'appel d'offres doit être retiré de l'administration du CRMEF.OR, sis Hay El Massira Place de Lille -Oujda, ou télé-chargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : VINGT

TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS, QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES (23.568,84 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.571.256.00Dhs soit : UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS, 00 CENTIMES TTC.

Une visite des lieux est prévue le 23 novembre 2022 à 11h00.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- Soit envoyer leurs dossiers, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la CRMEF.OR Oujda ;
- Soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 07/12/2022 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation. Dossier Technique comprenant :

Pour les entreprises installées au Maroc :  
a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation ;  
b- Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat d'agrément.

Dossier Technique :  
Le certificat de qualification et de classification ou une copie conforme à l'original, conformément au tableau ci-dessous :  
Secteur: A: Construction ;  
Classe Minimale: 4 ;  
Qualification Exigée: A5: Travaux d'Aménagement et de Réhabilitation de Bâti-ments.

Pour les entreprises non installées au Maroc :  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 9219/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE KHOURIBGA  
SECRETARIAT GENERAL  
DBM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°15/ FDR / 2022

Le 08 / 12 /2022 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de

prix pour :  
TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE LA  
PISTE RELIANT LA RP  
3500 ET BARRAGE  
CHBIKA A LA COM-  
MUNE GNADIZ / PRO-  
VINCE DE KHOURIBGA.

Le dossier de d'Appel D'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) -Le cautionnement provisoire est fixé à Cent Soixante Mille Dirhams (160 000 DH)

-L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à, QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX DH toutes taxes comprises (4 998 456,00 DH TTC)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc :
- Présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :  
- Secteur : B  
- Classe minimum : 3  
- Qualifications exigées : B-1, B-3 ET B-5

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

- b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 9220/PA

**SOCIETE AMIMPORT SARL AU**  
**Constitution**  
 1/ Aux termes d'un acte s.s.p en date du 04/11/2022, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont : DENOMINATION SOCIALE : « SOCIETE AMIMPORT » SARL AU, Objet : NEGOCE EN GENERAL IMPORT-EXPORT, SIEGE SOCIAL: 276 BD TACHEFINE ETG 3 CASABLANCA, DUREE : 99 années CAPITAL SOCIAL : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en Mille (1000) parts sociales, d'une valeur nominale de Cent (100,00) dirhams chacune Mme CHENG-CHENG WAN à 1000 parts, GERANCE : la société sera valablement engagée par la signature de Mme CHENG-CHENG WAN pour une durée non limitée.  
 -Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal De Commerce de Casablanca le 11 Novembre 2022 sous le numéro de Registre de Commerce 562121 n° de dépôt 845586.

N° 9229/PA

**«KHEIRALLAH NEGOCE SARL»**  
 RC: 476237  
 Aux termes d'un acte SSP en date du 02/11/2022, Les associés de la Société « KHEIRALLAH NEGOCE » S.A.R.L ont décidé ce qu'il suit :  
 • L'Approbation du Rapport du Liquidateur.  
 • La Liquidation Totale de la Société « KHEIRALLAH NEGOCE S» sarl  
 Siège Social : 45 RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETG 2 APT 4 Casablanca.  
 • Radiation au Registre de Commerce.  
 Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 14/11/2022 sous le Numéro : 846123.  
 Pour extrait et mention

N° 9230/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**POVINCE DE TAOURIRT**  
**CERCLE DE EL AIOUN CAIDAT**  
**DE MESTEGMEUR COMMUNE DE TANCHERFI**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°04/2022.**  
 Le jeudi 08 décembre 2022 à 10 h. au bureau de monsieur le président de la Commune Tancherfi, il sera procédé à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert N° 04/2022 concernant la location de droit de passage à souk Lakhmis commune Tancherfi, caïdat Mestegmeur cercle El aïoun, province Taourirt.  
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de recettes de la Commune de Tancherfi.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

cinq cent dhs (500.00 dh). L'estimation du cout des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre mille trois cent vingt cinq dhs.75 cts (4325.75dhs) au minimum.  
 Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la commune de Tancherfi.  
 Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président du conseil communal de Tancherfi.  
 Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives de participation :  
 - 1) Dossier administratif doit comprendre :  
 - Attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an, ou attestation de non imposition...  
 - déclaration sur l'honneur.  
 - Copie de Cahier de charges signé et légalisé.  
 - Récépissé du cautionnement provisoire.  
 - 2) L'offre financière :  
 - Acte d'engagement signé par le concurrent selon le modèle ci-joint  
 - Bordereau des prix selon le modèle ci-joint  
 Pour les personnes morales doit comprendre :  
 - la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.  
 - La loi fondamentale et liste des membres du conseil administratif.

N° 9231/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**  
**INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DE KENITRA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 8/2022/CRRAK**  
 Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales,

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DRAA-TAFILALTE**  
**DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE**  
**SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**  
**BUREAU DES MARCHES**  
**AVIS RECTIFICATIF**  
 Il est porté à la connaissance des concurrents que la date d'ouverture des plis des appels d'offres ouverts n° :105, 106/INV/2022, dont l'avis a été publié dans le journal Libération n° : 9762du 04/11/2022, page 19, est reportée au 01er/12/2022 à 09h du matin.  
 Le reste sans changement.

N° 9233/PA

aux coopératives ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs Le jeudi 08décembre2022 à 11heures 30 minutes, sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à Avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert, sur offres de prix pour l'acquisition de petit outillage et des consommables de laboratoire pour le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.  
 Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré auprès du bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à Avenue de la victoire à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics <http://www.marches-publics.gov.ma>  
 Le cautionnement provisoire est fixé à : TroisMille Dirhams (3000,00);  
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent douze mille cinq cent sixDirhams vingt-deuxCentimes (112 506,22DH TTC) Toutes Taxes Comprises.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à Avenue de la victoire à Rabat;  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;  
 - soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ;  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé

aux petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs,En application des dispositions :  
 -De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hija 1434 (30 Octobre 2013), du Ministre de l'Economie et des Fi-

nances, pris pour l'application de l'article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013);  
 -Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 Ramadan 1440

(24/05/2019).  
 Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité, par l'article 25 du décret n°2-12-349 tel qu'il a été modifié et complété et par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9232/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**WEAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN**  
**PROVINCE DE GUELMIM**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES**

**Avis d'appel d'offres ouvert n° 10/PRDTS/2022**

**Le 08/12/2022 à 11h00 min** Il sera procédé, dans la salle n° 2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour les **Travaux d'aménagement de la route reliant douar Agni Melloulen et Aberyaz sur une longueur d'environ 9,40Km à la commune d'Antodi ; Province de Guelmim.**  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cent trente mille Dirhams (130.000,00 Dhs).  
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions sept cent quarante-cinq mille neuf cent quatre dirhams et zéro centime (4.745.904,00 Dhs).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 - soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province ;  
 - soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.  
 - Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification pour les entreprises installées au Maroc ;  
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.  
 - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B1	3
	et B-3	4
	et B-5	4

N°9226/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MEDIOUNA**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**Avis d'Appel d'offres ouvert N° 28/2022/BG**

**Le 07/12/2022 à 10H00** , il sera procédé dans la salle de réunion au Secrétariat Général du siège de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **Travaux de construction de local archive de Province -Province de Médiouna-**  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du **secrétariat général de la province de Mediouna (division de budget et des marchés/service des marchés)**. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatorze mille dirhams (14 000,00 Dhs)**  
 L'estimation des couts des prestallions établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Neuf cent quatre vingt dix neuf mille cent cinq Dirhams et soixante centimes TTC (999 105.60 Dhs TTC)**  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 • Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du **secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés)**.  
 • Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 • Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 ➤ **LES ENTREPRISES INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT PRODUIRE UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION COMME SUIT:**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
A	5	A2

➤ **LES ENTREPRISES NON INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT FOURNIR LE DOSSIER TECHNIQUE TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.**  
 Une visite des lieux est programmée le 23/11/2022 à 10 h00, lieu de rencontre Secrétariat Général de la Province de Médiouna.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°9227/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Éducation Nationale**  
**Du Préscolaire et des Sports**  
**Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de l'Oriental**

**AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 09/CRMEF OR/2022**

**Il est porté au public que l'ouverture des plis de L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 09/CRMEF OR/2022 aura lieu le 07 Décembre 2022 à 10 heures au lieu du 05 Décembre 2022 à 10 h.**

N°9228/PA



Coup dur pour l'EN

# Harit gravement blessé à une semaine du Mondial



L'international marocain de l'Olympique de Marseille Amine Harit est sorti sur une civière lors du match contre Monaco, dimanche en Ligue 1, "une très grosse blessure" selon son entraîneur, qui va le priver de la Coupe du monde pour laquelle il était sélectionné.

"De ce qu'on sait, c'est une très grosse blessure", a annoncé son entraîneur Igor Tudor, sur Prime Video. "Il s'est blessé juste avant la Coupe du monde, on en a parlé toute la semaine, je suis très triste".

Harit a été transporté à l'hôpital pour des examens, ont expliqué ses coéquipiers et Tudor.

"On est peiné par cette blessure, ça m'a l'air d'être un peu grave quand même", a réagi son coéquipier Matteo Guendouzi au micro du diffuseur du match.

"C'est très difficile, on sait ce qu'il y a derrière, le rêve pour lui de la rejoindre, puisqu'il avait joué celle de 2018", a ajouté le milieu retenu avec les Bleus. C'est un garçon exceptionnel par sa mentalité et qui fait un très bon début de saison, ça fait mal au cœur,

quand même".

"Je ne sais pas ce qu'il a mais je pense que c'est assez grave", a abondé Jordan Veretout. "Cette victoire est pour lui. Il est parti à l'hôpital, c'est un moment très difficile pour lui, on est tous derrière lui".

"On est forcément très touché. On espère que ce ne sera pas trop grave. On a cherché à le protéger. Il semblait triste et inquiet. On attend. Je suis dégoûté. Cela a été dur de se remettre dans le match" a confié pour sa part Valentin Rongier.

Le milieu de terrain semble s'être blessé à un genou dans un duel avec le défenseur monégasque Axel Disasi (58e).

"Je prend le ballon. Et sur l'élan, je sens un contact. Sur le moment, je ne vois rien. Mais j'ai l'impression d'une béquille sur ma cuisse" a expliqué Disasi après la rencontre.

Se tordant de douleur, il est resté sur la pelouse. Ses coéquipiers, tel Matteo Guendouzi, ont agité les bras pour appeler les soigneurs.

Le staff médical de l'OM s'est affairé au-dessus de Harit sous les regards inquiets des joueurs, marseillais comme monégasques.

Harit figurait dans la liste des 26 joueurs retenus par le sélectionneur marocain Oualid Regragui pour la Coupe du monde au Qatar (20 novembre-18 décembre).

## Arrivée à Doha de la délégation marocaine

La sélection nationale de football est arrivée, dimanche soir à Doha, pour y disputer la 22<sup>ème</sup> édition de la Coupe du monde de la FIFA, prévue du 20 novembre au 18 décembre.

A son arrivée, la délégation a été accueillie à l'aéroport international Hamad par l'ambassadeur du Maroc à Doha, Mohamed Setri, et des membres de l'ambassade du Royaume.

Un public nombreux composé des membres de la communauté marocaine s'est rendu au lieu de résidence de l'équipe nationale en vue de soutenir les Lions de l'Atlas et de les encourager lors de cette compétition internationale.

L'équipe nationale comprend sept joueurs en l'occurrence Ahmed Reda Tagnaouti, Yahya Attiallah, Yahya Jabrane, Munir El Kajoui, Selim Amallah, Jaouad El Yamiq, Azzedine Ounahi auxquels se joindra le reste des éléments du groupe (19), indique la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) dans un communiqué publié sur son site.

La délégation marocaine est conduite par Abdelmalek Abroune, membre du Comité directeur de la FRMF, qui représente le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, chef de délégation, ajoute la même source.

Lors de la phase finale du Mondial-2022, les Lions de l'Atlas évolueront dans le groupe F, aux côtés de la Belgique, de la Croatie et du Canada.

La sélection marocaine affrontera en match amical son homologue géorgienne jeudi prochain à Sharjah aux Emirats Arabes Unis. Le match est prévu à partir de 20h00 heure locale (17h00 heure Maroc).

## Le Canada dévoile la liste des 26 joueurs convoqués

Le sélectionneur de l'équipe canadienne de football, John Herdman, a dévoilé dimanche la liste des 26 joueurs convoqués pour disputer la Coupe du monde 2022 au Qatar.

Le Canada évoluera dans le groupe F aux côtés du Maroc, de la Croatie et de la Belgique.

La liste des joueurs convoqués inclut la star Alphonso Davies (Bayern Munich) ainsi que l'attaquant vedette de Lille Jonathan David.

Ci-après la liste complète des joueurs retenus:

Gardiens : James Pantemis (CF Montréal), Milan Borjan (Étoile Rouge de Belgrade) et Dayne St-Clair (Minnesota United).

Défenseurs : Samuel Adegugbe (Hatayspor), Joel Waterman (CF Montréal), Alistair Johnston (CF Montréal), Richie Laryea (Toronto FC), Kamal Miller (CF Montréal), Steven Vitoria (GD Chaves) et Derek Cornelius (Panetolikos GFS).

Milieux de terrain: Liam Fraser (KMSK Deinze), Isamël Koné (CF Montréal), Mark-Anthony Kaye (Toronto FC), David Wotherspoon (St. Johnstone FC), Jonathan Osorio (Toronto FC), Atiba Hutchinson (Besiktas), Stephen Eustaquio (FC Porto) et Samuel Piette (CF Montréal).

Attaquants : Liam Millar (FC Bâle), Lucas Cavallini (Vancouver Whitecaps), Iké Ugbo (Troyes), Tajon Buchanan (Club Bruges), Jonathan David (Lille), Cyle Larin (Club Bruges), Alphonso Davies (Bayern Munich) et Junior Hoilett (Reading).

Le Maroc affrontera le Canada le 1er décembre prochain.

## Youssef Jajili nouveau président de l'OCK

Youssef Jajili a été élu nouveau président de l'Olympique Club de Khouribga pour succéder à Abdelkrim El Fassini, lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire du club.

Jajili a pu remporter la présidence de l'équipe phosphatière après avoir obtenu 34 voix, tandis que son adversaire, Habib El Knouzi, en a obtenu 29.

Le nouveau président a du pain sur la planche. En effet, il aura pour mission de ramener l'Olympique de Khouribga sur les bons rails, suite à la crise de résultats dont l'équipe de la capitale du phosphate souffre depuis le début de la saison.

Youssef Jajili, journaliste de profession, a été le premier à présenter sa candidature aux côtés de Habib El Knouzi et Rahal Essalak.

Après son élection, le nouveau président a remercié les adhérents pour la confiance placée en lui, assurant qu'il va œuvrer lors de son mandat à restructurer le club tant sur le plan du jeu que celui ad-



ministratif afin de redorer le blason de cette équipe historique de la région de Béni Mellal-Khénifra. «Je viens avec un programme bien ficelé pour refaire de l'OCK une puissance footballistique au niveau national et continental», a-t-il ajouté, relevant que le programme com-

porte des engagements réalisables à court, moyen et long termes.

A rappeler que l'OCK n'a gagné en huit journées qu'un seul match et il est classé avant-dernier, avec trois points dans l'escarcelle.

Chouaib Sahnoun



## S.M le Roi adresse un message de félicitations aux membres du club de l'AS FAR de football

S.M le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a adressé un message de félicitations aux membres du club de l'AS FAR de football féminin suite à sa consécration en Ligue des champions féminine de la Confédération africaine de football (CAF).

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à l'ensemble des composantes du club des FAR de football féminin pour avoir remporté la 2<sup>e</sup> édition de la Ligue des Champions féminine

de la CAF 2022, organisée par le Maroc.

S.M le Roi a hautement salué la belle prestation des membres du club de l'AS FAR tout au long de cette compétition, qui témoigne de leur débordante énergie, de leur esprit compétitif élevé et de leur ferme détermination à représenter leur pays de la meilleure des façons, exprimant Sa fierté pour les grands exploits réalisés par le football féminin marocain aux niveaux national, continental et international, et sa contribu-

tion à la promotion du sport marocain dans ses différentes disciplines pour atteindre les plus hauts sommets.

Réitérant Ses vives félicitations à tous ceux et celles qui ont contribué à ce nouvel exploit africain, joueuses, staffs technique et administratif et supporters, S.M le Roi souhaite davantage de succès et de titres au club de l'AS FAR de football féminin, tout en l'assurant de Sa Haute sollicitude et bienveillance.

*LDC féminine de la CAF*

# L'AS FAR s'impose en maîtresse du continent



**L'**AS FAR a remporté son premier titre de la Ligue des champions d'Afrique féminine à la faveur de sa large victoire face aux Sud-Africaines de Mamelodi Sundowns sur le score de 4 buts à 0, en finale disputée dimanche soir au Complexe sportif Prince Moulay Abdellah de Rabat.

Fatima Tagnaout a ouvert la marque en transformant un penalty (15e), avant qu'Ibtissam Jraïdi ne creuse l'écart grâce à un hat trick (53 e, 87 e et 90e+1).

Dès la 5e minute, Ibtissam Jraïdi a failli ouvrir le score, mais son tir est passé à côté.

Gonflées à bloc par leur qualification en finale, les Militaires se sont montrées audacieuses en attaque avec des incursions dans la surface de réparation par Jraïdi et Fatima Tagnaout.

De leur côté, les Sud-Africaines de Mamelodi Sundowns ont mis tout leur poids en attaque pour ten-

ter de déstabiliser le bloc défensif de l'AS FAR sans parvenir toutefois à le défaire.

Une faute dans la surface de réparation de Mamelodi Sundowns a donné un penalty en faveur des Militaires, transformé avec succès par Fatima Tagnaout à la 15e minute.

Lors de la première mi-temps, la défense des Militaires s'est illustrée malgré la persévérance des Sud-Africaines qui ont multiplié les interventions musclées avec deux cartons jaunes et un rouge dont a écopé Rhoda Mulaudzi (33e).

De retour des vestiaires, Zanele Nhlapo a également écopé d'un carton rouge (53e), une infériorité numérique que l'AS FAR a exploitée en creusant l'écart par le biais d'Ibtissam Jraïdi (53 e).

Malgré leur avance, les Militaires ont tenté de creuser davantage l'écart, tout en maintenant leur bloc défensif compact.

Leurs efforts ont été récompensés avec deux réalisations signées Ib-

tissam Jraïdi (87e et 90e +1), brillamment servie par Fatima Tagnaout.

Devant un public qui n'a cessé de les encourager, les protégées de Mohammed Amine Alioua ont réussi à décrocher le titre, faisant du Maroc le premier pays dont les clubs sont simultanément détenteurs des Ligues des champions africaines dames et hommes.

La cérémonie de remise du trophée à l'AS FAR a été marquée par la présence, notamment, du ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa, du président de la Fédération Royale marocaine de football, Fouzi Lekjaa, et du président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe.

Il convient de rappeler que les Nigériennes de Bayelsa Queens ont pris la troisième place de cette Ligue des champions, en battant les Tanzaniennes de Simba Queens par 1 à 0. L'unique but de la rencontre a été inscrit par Juliet Sunday (71).

## Déclarations des coaches

**Mohamed Amine Alioua :** *Le premier sacre africain de l'AS FAR est un fait marquant du football national*

**Jerry Tshabalala :** *Nous avons fait de notre mieux mais c'est un match qui était ouvert sur toutes les probabilités*

"Le premier sacre continental de l'équipe féminine de l'AS FAR est un fait marquant du football national", a indiqué dimanche à Rabat, l'entraîneur de l'AS FAR, Mohammed Amine Alioua.

"Je suis satisfait que l'AS FAR ait réussi à garder le trophée de la Ligue des champions africaine féminine au Maroc", a-t-il déclaré lors de la conférence de presse d'après-match.

"Sur le plan psychologique et mental, les joueuses de l'AS FAR étaient motivées et concentrées sur leur objectif", a-t-il expliqué, précisant que lors de cette rencontre décisive "c'est l'équipe qui avait plus d'envie et la plus disciplinée tactiquement qui a eu le dernier mot".

"Disputer la finale était déjà un exploit, mais nous nous sommes sentis tout près du but et nous avons tout fait pour y parvenir", s'est-il réjoui, notant que "les Sud-Africaines de Mamelodi Sundowns ont été en infériorité numérique, mais nous avons ouvert le score quand les deux équipes jouaient à onze contre onze".

Concernant le développement du football féminin au Maroc, l'entraîneur de l'AS FAR a indiqué que les Marocains ne peuvent qu'être fiers de l'état actuel du football féminin, en témoignant le parcours exceptionnel des Lionnes de l'Atlas en Coupe d'Afrique des nations et leur qualification à la Coupe du monde prévue en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2023 et le titre de la Ligue des champions féminine de la CAF décroché par l'AS FAR.

"La position dont jouit actuellement le football féminin marocain sur la scène continentale et arabe est le fruit de grands efforts déployés par plusieurs intervenants, notamment de la Fédération Royale marocaine de football qui a fait un travail remarquable dans ce sens", a-t-il relevé.

L'entraîneur de Mamelodi Sundowns, Jerry Tshabalala, a, de son côté, souligné que l'expulsion de deux joueuses a lourdement impacté son équipe, relevant que "l'AS FAR a été meilleure que nous sur le terrain".

"Nous avons fait de notre mieux pour tenter de décrocher le titre pour la deuxième fois consécutive, mais c'est un match qui était ouvert sur toutes les probabilités".

"Lors des trente premières minutes du match, nous avons exercé une pression accrue sur la défense de l'AS FAR dans une tentative de prendre l'avantage mais en vain, en particulier après le premier but que nous avons encaissé sur penalty", a fait savoir le technicien sud-africain. "Nous allons tirer les leçons qui s'imposent suite à cette défaite qui sera l'occasion pour nous de revoir et combler certaines lacunes", a-t-il ajouté.

Selon lui, "la victoire de l'AS FAR est le fruit des efforts consentis par le Maroc pour développer le football féminin. C'est une bonne chose de constater l'engagement de la Fédération Royale marocaine de football en matière de promotion du football féminin et ce que fait le Maroc dans ce sens doit être une source d'inspiration pour les autres pays africains afin que nous puissions avoir des compétitions de football féminin de haut niveau au niveau des clubs et des équipes nationales".

**Libération**



**Bravo aux championnes**